



Groupama
CENTRE-ATLANTIQUE



RAPPORT FINANCIER



2023





Assemblée générale du 30 avril 2024

SOMMAIRE

1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MEMBRES DE LA DIRECTION ET COMMISSAIRE AUX COMPTES	p. 4 à 5
2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	p. 6 à 16
3. COMPTES ANNUELS	
• Bilan	p. 18 à 19
• Compte de résultat	p. 20
• Informations générales/Faits marquants	p. 21
• Règles d'évaluation/Changement de méthode/Opérations techniques	p. 21
• Placements	p. 23 à 25
• Autres opérations	p. 26
• Tableaux	p. 27 à 48
4. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	p. 50 à 56
5. RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	p. 57 à 58

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MEMBRES DE LA DIRECTION ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Date début mandat	Date fin de mandat	Date AG nomination
PRESIDENT			
Monsieur Denis ROUMEGOUS	16/12/2009	2025	04/05/2010
VICE-PRESIDENTS			
Monsieur Didier DESTRAIT	13/03/2012	2027	22/03/2012
Madame Florence MASSIAS	01/01/2019	2027	26/04/2019
Monsieur Richard SALLES	26/09/2011	2029	22/03/2012
Madame Corinne LAPORTE	28/05/2021	2025	05/05/2022
Monsieur Xavier BESSE	26/04/2007	2025	09/06/2006
Monsieur Christian CASTANET	11/04/2017	2025	11/04/2017
Madame Karine TOURAINÉ	18/10/2018	2027	26/04/2019
Monsieur Noël RAMBAUD	22/09/2017	2029	06/04/2018
Monsieur Stéphane COOLS	26/04/2019	2027	26/04/2019
Monsieur Pascal COMBECAU	29/08/2018	2027	26/04/2019
ADMINISTRATEURS			
Monsieur Eric FAGOT	07/05/2020	2025	21/04/2020
Monsieur Pascal DELTEIL	29/09/2015	2027	21/04/2016
Madame Isabelle DUVERGNE	03/11/2015	2027	21/04/2016
Madame Caroline AMBIT	01/01/2020	2027	21/04/2020
Monsieur Claude DEVAUD	11/04/2017	2029	11/04/2017
Madame Nathalie GUICHETEAU	15/02/2022	2027	05/05/2022
Madame Valérie LIVOLSI	24/10/2019	2029	21/04/2020
Monsieur Nicolas COUDERT	26/04/2019	2029	26/04/2019
Monsieur Walter GUINTARD	04/05/2010	2029	04/05/2010
ADMINISTRATEURS SALARIES			
Monsieur Emmanuel BARATTE	26/04/2019	2025	26/04/2019
Monsieur Frédéric LADRECH	26/04/2019	2025	26/04/2019

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

DIRECTEUR GENERAL	
Monsieur Sylvain MERLUS	
DIRECTEURS	
Monsieur Loïc JOUANNEAU	Directeur général adjoint
Monsieur Gildas DUBOIS	Directeur Développement
Monsieur Jérôme CHATEAU	Directeur Adjoint de la Direction Développement
Monsieur Bruno GOICHON	Secrétaire Général - Directeur des Ressources Humaines
Monsieur Bruno FLEURY	Directeur Financier et Logistique
Monsieur Cédric FONTAN	Directeur Technique et Indemnisation
Madame Mélanie DUBOIS-MASSIAS	Directrice Technique
Monsieur Philippe COT	Directeur Souscription, Marketing, Communication
Monsieur Olivier TANYÈRES	Directeur Marchés Professionnels, Entreprises, Collectivités et Assurances Collectives

LISTE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Titulaire

MAZARS
Représenté par
Monsieur Eric GONZALES
61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1-ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre Caisse Régionale au cours de l'exercice 2023 et soumettre à votre examen, puis à votre approbation les comptes dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

1-Activité au cours de l'exercice 2023

- 1-1 Faits marquants
- 1-2 Résultats techniques
- 1-3 Rapport de gestion financière
- 1-4 Evolution et perspectives d'avenir
- 1-5 Activités de recherches et de développement
- 1-6 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

2-Comptes de l'exercice 2023

- Formation du résultat
- Bilan

3-Filiales et participations

4-Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

5-Décisions diverses

1-1 FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires :

Les primes émises IARD 2023 présentent un taux d'évolution positif de 8,6 % par rapport à 2022 et les primes acquises sont en hausse de +8,4 %.

En IARD, les primes émises en assurance de biens et de responsabilité (ABR) sont en hausse de + 9,8 %. Cette évolution est tirée essentiellement par les risques de biens et responsabilité civile et les risques atmosphériques qui présentent respectivement des évolutions positives de + 8,7 % et de + 25,9 %, alors que les primes de l'auto progressent de +4,3 %.

Les primes émises de l'Assurance de personnes (AP) sont en progression de 5,8 %. Elle s'explique par une hausse sur le risque santé de + 6,09 %, et sur les risques prévoyance et GAV respectivement de + 3,5 % et + 9,17 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité Vie, composée des produits d'épargne-retraite et de

prévoyance, s'élève à 105,8 M€ à fin 2023 (en vision tous apporteurs). Il enregistre une baisse de 27,1 % en 2023 par rapport à 2022. La collecte brute en épargne retraite cumulée, à fin décembre 2023, est en baisse de 39,9 M€ avec un taux d'Unité de comptes à 44 % en baisse de 0,9 point par rapport à celui de 2022 (44,9 %).

Les sinistres :

Le rapport sinistres à cotisations de l'exercice 2023 s'élève à 73,6 % et est en baisse de 31,9 points, tirée notamment par une baisse de la sinistralité des risques climatiques et des sinistres graves. L'année 2022 avait été marquée par une sinistralité en forte dégradation en raison des événements grêle de mai et juin enregistrée pour un montant de 170,9 M€ et par un sinistre important en incendie de 36,7 M€.

Toutefois, l'année 2023 reste marquée par une sinistralité encore élevée au niveau des événements atmosphériques, avec notamment l'enregistrement d'un séisme pour 18,7 M€ et des tempêtes en novembre pour 16,7 M€.

Les frais généraux :

Le taux de frais généraux marque une légère hausse. Il est notamment impacté par les effets de l'inflation, et des effets conjoncturels des frais. La bonne progression du chiffre d'affaires vient contenir ces effets.

Les produits financiers :

Sur les marchés financiers, le retour de la volatilité a été alimentée par les inquiétudes concernant l'inflation, les taux d'intérêts et la croissance mondiale. En fin d'année, les informations positives des banques centrales sur leur politique monétaire pour contenir l'inflation ont contribué à la bonne progression des indices boursiers et une détente des taux.

Dans ce contexte, le résultat financier est en baisse avec la réalisation de plus-values plus faibles qu'en 2022, mais il reste de bon niveau grâce à la hausse des revenus.

1-2 LES RÉSULTATS TECHNIQUES

Le chiffre d'affaires

À la clôture de l'exercice 2023, les primes émises IARD de Groupama Centre-Atlantique s'élèvent à 658,5 M€. Elles se composent des éléments suivants :

- Les primes émises directes : 643,9 M€ en évolution de +50,7 M€ par rapport à 2022.
- Les primes émises rétrocension Groupama : 14,6 M€ en hausse de +1,4 M€.

Pour l'exercice pur 2023, les primes acquises en affaires directes s'élèvent à 630 M€,

en hausse de +8,41 % par rapport à l'exercice précédent.

Les primes acquises du risque auto s'élèvent à 175,5 M€ comparé à 168 M€ en 2022, soit une augmentation de 4,5 %. Elle s'explique par une évolution positive des métiers automobile de tourisme (+6 %), Autres véhicules (+15%), TMA (+9%). Le métier Flotte présente une évolution en baisse (-7,2%) sous les effets des mesures de redressement du portefeuille dans l'objectif d'un retour à la rentabilité de ce métier. À la clôture de l'exercice, le risque auto représente 27,9 % du chiffre d'affaires total.

Les primes relatives aux branches dommages, responsabilité civile et incendie, sont en hausse de + 8,7 % par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèvent à 194,9 M€, soit 30,9 % des primes acquises totales. Les métiers habitation, dommages agricoles et dommages entreprises enregistrent une croissance respectivement de +8,2 %, +8,6 % et +6,7 %. Le métier dommages collectivités augmente de manière significative avec +15,6%.

Les primes des risques atmosphériques représentent 68 M€, en hausse de +30,4 % soit 10,8 % du montant total, et sont tirées par la forte progression du portefeuille des risques récoltes sous l'effet de l'entrée en vigueur au 01/01/23 du nouveau contexte réglementaire sur ces risques.

En Santé et Prévoyance, les primes acquises s'élèvent à 191,6 M€, en hausse de +5,5 % par rapport à 2022. Ce risque représente 30,4 % des primes acquises totales, et se compose :

- du risque santé individuelle à hauteur de 120,8 M€ en hausse de +4,7 %.
- du risque santé collective à 20 M€ en hausse de +15,7 %.
- de la prévoyance individuelle et collective pour un montant de 36 M€ en hausse de + 2,82 %,
- de la garantie des accidents de la vie pour 14,7 M€ de cotisations acquises, en progression de +8,7 % par rapport à 2022.

Fin 2023, la répartition du portefeuille par marchés est répartie de la manière suivante :

- Marché des particuliers : 52,6 %
- Marché agricole : 24,5 %
- Marché des entreprises : 10,6 %
- Marché des artisans, commerçants et professions libérales : 6,9 %
- Marché des collectivités publiques et privées : 5,4 %

Activité Vie et Epargne

Le chiffre d'affaires de l'activité Vie, composée des produits d'épargne-retraite et de prévoyance, s'élève à 105,8 M€ à fin 2023 (en vision tous apporteurs). Il enregistre une baisse de 27,1 % en 2023 par rapport à 2022. La collecte brute en épargne retraite cumulée, à fin décembre 2023, est en baisse de 39,9 M€ avec un taux d'Unité de comptes à 44 % en baisse de 0,9 point par rapport à celui de 2022 (44,9 %).

En ce qui concerne l'activité bancaire, le nombre d'affaires nouvelles des crédits Désirio évolue de - 46,7 % dans un contexte d'évolution de notre partenariat.

Le stock des certificats mutualistes reste au même niveau que celui de 2022 avec un montant d'encours net à 62,9 M€. L'année 2023 a permis d'enregistrer une collecte de 3,2 M€ qui a servi à compenser partiellement le volume des rachats.

Le total des ventes nettes du programme « Expertisimo » (produit de placement en détention direct d'immobilier) évolue de nouveau cette année à la baisse, en raison des conditions de marché, avec un montant de 9,5 M€ soit -1 M€ par rapport à 2022.

Les souscriptions en Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) sont en augmentation par rapport à 2022 avec une évolution de +33,5 % (11,7 M€ en 2023 contre 8,8 M€ en 2022).

La sinistralité

Le rapport sinistres à cotisations 2023 exercice pur, toutes branches confondues, s'établit à 73,6 % en amélioration de 31,9 points, en raison notamment d'une sinistralité en baisse de 149,3 M€, dont -13 M€ en auto, +7,3 M€ en Assurances Santé/Prévoyance, - 11,3 M€ en incendie/dommages aux biens, et -132,3 M€ en risques atmosphériques. L'année a notamment été marquée par l'enregistrement d'un séisme pour 18,7 M€, et des tempêtes CIARAN et DOMINGOS pour 16,7 M€. L'année 2022 avait été impactée par les événements grêle de mai et juin pour 162 M€ et par l'incendie Mandar (36,7 M€).

- Sur le risque auto, le rapport sinistres à cotisations (S/C) est à 78,7 %, en baisse de 11,3 points par rapport à 2022 (90 %). Cette baisse provient du risque auto-dommages qui avait été marqué en 2022 par les événements grêle en auto pour un montant de 26,7 M€. En revanche, cette année est impactée par une sinistralité de dossiers graves plus élevée en fréquence notamment avec 8 dossiers de plus qu'en 2022.

Cette situation s'observe principalement :

- Sur le métier Automobile de tourisme : le S/C est de 72,8 % en amélioration de 17,1 points par rapport à 2022 expliquée principalement en sinistralité grave. Cette dernière, marquée par la sinistralité des événements atmosphériques en 2022, se caractérise en 2023 par un nombre plus important de sinistres (10 dossiers versus 4 en 2022) pour un montant de 9,7 M€ en 2023.
- Sur le métier Autres véhicules le S/C se dégrade de 2,4 points (59,9% versus 57,5%) intégrant une hausse de la sinistralité grave de 4,6 points avec l'enregistrement d'un sinistre (versus aucun dossier en 2022).
- Le métier Flottes enregistre une évolution à la hausse de sa sinistralité de 12,2% expliquée essentiellement sur la sinistralité grave avec un dossier enregistré pour un montant de 4,5 M€ versus aucun dossier en 2022.
- Le métier TMA ressort avec un S/C de 74,03 % en amélioration de 5 points.

- En dommages et RC, le rapport sinistres à cotisations (S/C) de 70,6 % est en amélioration de 12,5 points par rapport à 2022, s'expliquant notamment par les facteurs suivants :

- En incendie, le S/C à 89,7 % est en baisse de 56,8 pts, avec une charge sinistres en diminution de 28,8 M€ ; en lien avec la baisse de la sinistralité des dossiers graves (2 dossiers graves pour 12,5 M€ contre un dossier pour 36,7 M€ en 2022).
- En dommages aux biens le S/C est à 58,93 %, en hausse de 3,9 points, tirée essentiellement par la progression de la charge des sinistres en dommages particuliers.
- En RC, le S/C ressort à 39,26 %, en baisse de 0,39 % par rapport à 2022,
- En catastrophes naturelles, le S/C ressort à 159,36 % impacté par l'enregistrement d'un séisme de 16,4 M€ et d'une provision pour tardifs sécheresse de 9,9 M€.

- En risques atmosphériques et récoltes, le rapport sinistres à cotisations (S/C) est de 69,9 % en 2023 contre 344,6 % en 2022 soit une baisse de 274,7 points s'expliquant par les facteurs suivants :

- Un S/C tempête à 123,7 % en baisse de 378,1 pts avec une charge sinistres de 36,8 M€, dont 16,7 M€ pour les tempêtes CIARAN et DOMINGOS et 2,4 M€ au titre du séisme de juin. L'année 2022 avait été marquée par les événements grêle de mai et juin pour un total de 132 M€.
- Un S/C en récoltes (grêle + MRC) à 28% en baisse de 137,4 pts, avec une charge sinistres en diminution de 29,6 M€. Les épisodes de gel, de sécheresse et de grêle avaient plus fortement impacté l'année 2022.

- En assurances de personnes, le S/C s'élève à 73,2 % et reste stable par rapport à 2022.

• Pour les risques santé individuelle et collective, le rapport sinistres à cotisations à 75,4 % est en hausse de 2,2 points.

• En prévoyance, le S/C s'élève à 67% en baisse de -7,3 pts par rapport à 2022 (74,3%), en raison de la diminution de la charge sinistres de 2,1 M€. En prévoyance individuelle (S/C à 63,6 %) la charge sinistre est en amélioration de 2,9 M€ et en hausse de + 0,7 M€ en prévoyance collective (S/C à 88,6 %).

• En GAV, la charge sinistre est en hausse de 0,5 M€ et le S/C ressort à 66,9 % en amélioration de 2,5 pts.

qu'est évoqué de façon explicite son intention d'infléchir sa politique monétaire à la lecture des indicateurs macroéconomiques suggérant un ralentissement plus marqué de l'activité, un déséquilibre offre-demande qui diminue sur le marché de l'emploi et surtout une désinflation qui se diffuse.

En Europe, où les hausses de coûts induites par les prix des matières premières s'étaient diffusées à l'ensemble des composantes de l'inflation en 2022, l'inflation sous-jacente n'a démarré son ralentissement qu'à partir de septembre et reste sur un niveau encore nettement supérieur à l'objectif de 2%. En parallèle, l'activité industrielle est en récession et le secteur des services s'essouffle. Dans ce contexte, en tablant sur une croissance du PIB réel de +0,5% en 2023 puis +0,8% en 2024, la BCE dispose de marge de manœuvre plus étroite, entre nécessité de poursuite du reflux de l'inflation et besoin de soutenir l'activité.

De concert avec la crise bancaire américaine, les banques européennes les plus fragiles ont subi une crise de confiance de sorte que les autorités suisses ont organisé le rachat par UBS de Crédit Suisse, considéré comme un maillon faible systémique en Suisse voire au niveau européen.

Les indicateurs avancés d'activité de la zone euro se sont érodés tout au long de l'année comme en témoigne les enquêtes de confiance, les statistiques de production manufacturière et de ventes aux détails. Le marché de l'emploi est en revanche resté dynamique avec un taux de chômage de 6,4%.

Même si l'inflation générale a poursuivi sa baisse entamée fin 2022, l'inflation sous-jacente est restée trop résistante aux yeux de la BCE en se maintenant au-dessus des 5% sur base annuelle jusqu'en août. Les dernières publications de cette inflation cœur en zone euro montre un ralentissement de hausse des prix à 3,4% sur un an en décembre permettant à la BCE de mettre un terme à son cycle de hausse des taux.

Les pays émergents ont connu une conjoncture solide et une trajectoire d'inflation favorable. La plupart des pays se sont montrés proactifs dans leur cycle de resserrement monétaire ce qui a permis à certaines banques centrales (Brésil, Chili, Hongrie) de procéder à des baisses de taux directeur tout au long de 2023.

La croissance est demeurée solide en Asie même si la Chine reste sur un niveau de croissance inférieur à l'ère pré-covid. A 5,3% pour 2023, la croissance chinoise reste en effet toujours grevée par le secteur immobilier et par les services. Le taux d'inflation baisse sur des niveaux qui font craindre à certains observateurs une entrée de l'économie chinoise en déflation.

Dans les autres zones, les taux d'inflation sont dans l'ensemble restés sur des niveaux supportables par les économies à l'exception de contextes très spécifiques (Argentine, Turquie). En Europe centrale et orientale, certaines banques centrales ont pu débuter leur cycle de baisse de taux (Hongrie, Pologne) quand d'autres se montrent plus prudentes (Roumanie ou République-Tchèque) dans l'attente d'un retour de l'inflation vers leur cible.

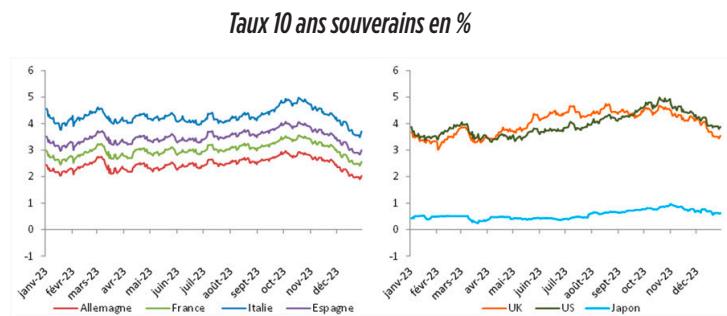
Evolution des marchés

Les actifs risqués ont délivré une performance solide et les marchés actions terminent l'année dans un régime de volatilité bas. S'agissant des taux, ils ont fait preuve d'une volatilité très élevée, alimentée par la prudence des banquiers centraux vis-à-vis de perspectives d'inflation jugées trop élevées pendant les trois premiers trimestres de l'année. Les statistiques d'inflation du dernier trimestre contribuent à infléchir les anticipations de taux du marché, ce qui génère un fort regain d'appétit pour le risque.

Evolution des marchés de taux

L'année 2023 est marquée par la volatilité des taux longs liée aux variations d'anticipations du marché sur les taux directeurs des banques centrales. En zone euro, le 10 ans français a atteint un pic à la fin du Q3 à plus de 3,5% mais termine l'année à 2,54%. La prime de risque sur le souverain italien a baissé de 30 points de base sur l'année à 120bp.

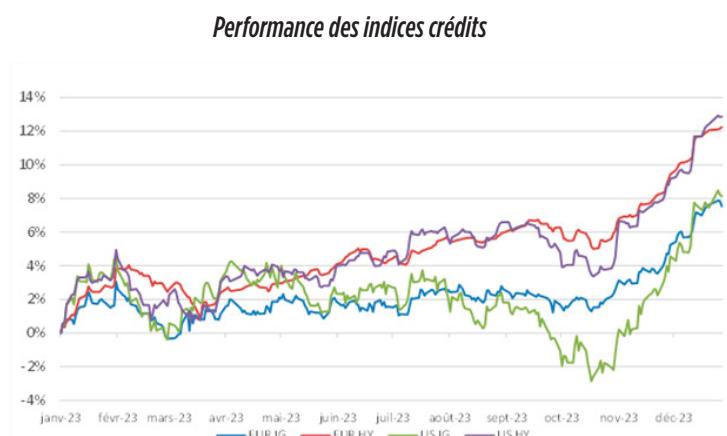
Hors de la zone euro, les taux souverains ont des évolutions parallèles à l'exception du Japon. Aux Etats-Unis, le taux 10 ans atteint un pic à 5% fin octobre et termine l'année à 3,86%.



Marchés de crédit

Avec le regain d'appétit sur les actifs risqués, les spreads de crédit se sont globalement resserrés. Au premier trimestre, le mouvement d'aversion au risque lié aux craintes sur le secteur bancaire américain a provoqué une fuite vers la qualité qui a bénéficié aux taux souverains mais a affecté négativement les primes de risque, en particulier sur les financières. Sur l'année 2023, le crédit Investment Grade affiche une performance solide qui s'explique en premier lieu par la baisse des taux et, dans une moindre mesure, par la baisse des spreads de crédit.

Les marchés de la dette haut rendement amplifient ces mouvements de primes de risques. La performance des indices américains et européens a ainsi bénéficié de la forte baisse des taux et des spread constatés sur le dernier trimestre, de sorte que les indices de dette haut rendement gagnent plus de 12% sur l'année.



Indices Bloomberg Barclays coupons réinvestis

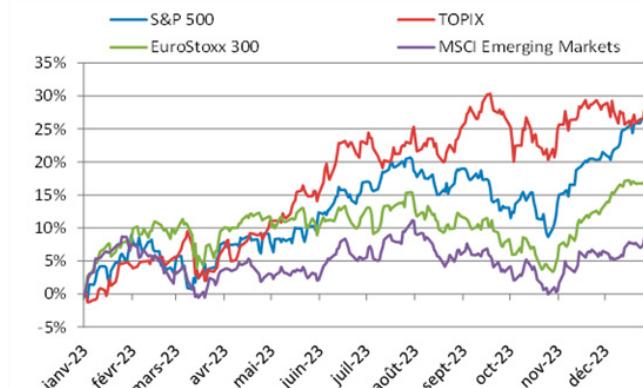
Marchés d'actions

Les marchés d'actions ont été portés par les bons résultats d'entreprises même si les variations d'indices sont restées corrélées aux variations de taux d'intérêt. Les valeurs technologiques ont été privilégiées, soutenues par les perspectives offertes

par l'intelligence artificielle. Les valeurs cycliques performent bien, favorisées par une conjoncture plus favorable qu'attendue. Certains secteurs défensifs ont sous-performé (consommation de base, santé).

Plus spécifiquement par zone géographique, le marché américain a été porté par quelques très larges valeurs technologiques. L'indice de la zone euro a progressé grâce à une conjoncture plus favorable qu'espérée et des résultats d'entreprises solides. Le marché japonais a bénéficié d'une politique monétaire toujours expansionniste. Les marchés émergents sont en retrait affectés par la sous-performance des actions chinoises.

Performance des indices actions



La gestion financière

Les investissements :

L'année 2023 a été marquée par les préoccupations des investisseurs à l'inflation, aux taux d'intérêts et à l'essoufflement de la croissance mondiale. En fin d'année 2023, les banques centrales ont en effet confirmé une politique monétaire plus accommodante, ce qui a notamment profité à tous les actifs risqués.

Dans ce contexte, la stratégie d'allocation d'actifs 2023 a consisté à profiter des points hauts du marché pour réaliser des plus-values essentiellement sur la poche actions, et des périodes de hausse de taux pour renforcer sur opportunité la poche obligataire. La recherche de solutions d'investissement générant de la protection, du rendement récurrent et de la diversification a guidé les choix des investissements.

Sur la poche actions, l'année a été marquée par la constitution d'un mandat actions avec Groupama Asset Management avec pour objectif d'augmenter le rendement et la sécurisation du portefeuille. Dans ce cadre les investissements ont été réalisés progressivement tout au long de l'année afin de lisser les points d'entrée en fonction de l'évolution des marchés.

Les périodes de hausse des marchés ont été mises à profit afin de réaliser des plus-values sur des actions en direct dans le cadre de la constitution du mandat actions.

Au niveau de la poche obligataire, les investissements sur les dettes privées ont été privilégiés compte tenu du contexte de remontée de taux, avec un positionnement plus marqué sur les émetteurs de bonne qualité notés A.

Le mandat obligataire avec GAM a été abondé afin de pouvoir profiter des creux de marché lors de périodes de hausse de taux. La remontée des taux du souverain a été mise à profit pour réaliser des investissements en « Govies AA ».

Les opérations réalisées ont été également guidées par une recherche d'optimisation des taux de rendement. Des arbitrages ont été réalisés afin de réduire l'exposition à des titres de notation de moins bonne qualité et dans un objectif d'augmenter le taux de rendement du portefeuille.

Au niveau des OPCVM obligataires, les opérations ont été guidées dans une optique de réduction de la volatilité du résultat IFRS 9. Des fonds de dettes privées ont été souscrits avec un objectif d'augmenter nos investissements à impact social, environnemental et territorial.

Sur la poche immobilière, le projet « Grand Angle » de Niort s'est poursuivi sur l'année 2023 avec la fin de la réalisation du bâtiment de « L'Esplanade ».

Sur la poche trésorerie des opérations d'optimisation ont été réalisées par la souscription d'OPCVM monétaires qui ont profité de la remontée des taux au jour le jour (ESTER). La poche des dépôts à terme a été augmentée sur des maturités 3 à 5 ans bénéficiant également de la hausse des taux.

Au global, le taux de rendement comptable à 1,83 % (hors actifs stratégiques) est en baisse de 0,42 point, en raison d'un niveau de réalisation de plus-values nettes plus faible que celui de 2022.

Le résultat financier

Composé des produits courants, des plus ou moins-values de cessions et des dotations ou reprises aux provisions pour dépréciation, le résultat financier constitue une ressource importante pour l'équilibre financier de la société.

Le résultat financier s'élève à +14,6 M€ contre +17 M€ en 2022, en diminution de 2,4 M€.

Cette évolution s'explique notamment par la réalisation de plus-values à la baisse de -6,8 M€.

Elle est compensée partiellement par une hausse de 5,1 M€ des revenus de placement (18,1 M€), grâce à une progression des revenus sur les poches obligataires et trésorerie, tirée par la remontée des taux d'intérêts. Comme en 2022 des dividendes des titres des certificats mutualistes de GAM ont été enregistrés pour 1,6 M€.

La solidité financière :

Les plus et moins-values latentes totales atteignent +21,4 M€ contre -9 M€ en 2022. En fin d'année, les informations positives des banques centrales sur leur politique monétaire pour contenir l'inflation ont contribué à la bonne progression des indices boursiers et à une détente des taux. Dans ce contexte, les poches actions et obligataires évoluent respectivement de +8,4 M€ et de +21,2 M€. Sur la poche immobilière les plus-values latentes sont en hausse de +0,9 M€.

Au global, le niveau de plus-values latentes est également impacté par l'extériorisation de 1,7 M€ de plus-values nettes.

1-4 EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Planification Stratégique Opérationnelle

La Planification Stratégique Opérationnelle (PSO) est une démarche de priorisation et de planification des ambitions du Groupe. Elle concerne toutes les sociétés qui

le composent. Cette démarche passe, pour Groupama Centre-Atlantique, par :

- La définition des axes prioritaires de développement, d'équilibre technique, de maîtrise des frais généraux, de performance financière,
- La déclinaison de ces ambitions en objectifs et résultats chiffrés, avec en parallèle l'élaboration des plans d'actions opérationnels adaptés,
- Le suivi de leurs réalisations, l'analyse des résultats et la mise en place, si nécessaire, des plans d'actions correctifs.

Elle est revue et actualisée chaque année en fonction des résultats définitifs de l'année précédente et du réalisé de l'année en cours. Elle porte sur l'ensemble des métiers en assurance dommages et biens, assurance de personnes, ainsi que sur les métiers distribués tels que la Banque, la Vie. Elle intègre également, depuis 2016, des ambitions sur la commercialisation des certificats mutualistes.

La PSO intègre la vision stratégique Groupe dont l'objectif est de « Bâtir le groupe mutualiste d'assurance champion de l'accompagnement des clients ».

Pour atteindre cette ambition, les actions s'articulent autour des points suivants :

- L'Expérience Client différenciante & Promesse Client mutualiste
- L'Efficience (Niveau de qualité / Prix)
- Le marketing stratégique, segments prioritaires et mix produits

Les actions et les projections réalisées en 2023 l'ont été dans le cadre du projet d'entreprise « Envols 2023 », qui a conduit nos actions sur la période 2020 à 2023 autour des points suivants :

- Des clients très satisfaits en agissant à la fois sur la fidélisation et sur la conquête de prospects
- Un développement rentable en visant la maîtrise technique sur tous les métiers en maintenant un ratio combiné non-vie en deçà de 98 %
- Une culture de l'efficacité en conjuguant maîtrise des coûts de fonctionnement et qualité de service.
- Des collaborateurs engagés, accompagnés dans l'évolution de leurs métiers (immobiliers, temps de travail, défi d'usage/défi technologique ...). Il poursuit l'objectif général : "Accélérer notre dynamique et accentuer notre performance au service de nos sociétaires et de nos territoires". Il s'agit de renforcer notre capacité de transformation pour devenir l'Assureur Evident sur notre territoire.

La déclinaison régionale du programme Groupe, s'effectuera à partir de 2024 au travers du projet d'entreprise de Groupama Centre-Atlantique « Réussir tous ensemble ». Ce projet d'entreprise est articulé autour de 4 enjeux stratégiques :

- Client : Devenir la référence de l'expérience client
- Performance : Renforcer Notre Performance Economique et Opérationnelle
- Responsabilité : Développer notre rôle d'Entreprise Responsable vis-à-vis de nos communautés humaines, de notre territoire, de notre planète
- Mobilisation : Attirer, Mobiliser, Fidéliser les salariés, mandataires et élus.

Perspectives financières 2024

Alors que l'inflation ralentie et que le scénario d'un atterrissage en douceur (« soft landing ») de l'économie mondiale semble se confirmer, l'assouplissement des politiques monétaires ne devrait pas être agressif. Et une dynamique favorisée par l'investissement devrait soutenir les économies.

Comme en 2023, le marché risque d'osciller entre ces différentes anticipations au gré des informations sur les données macro-économiques et des communications des entreprises sur leurs résultats. La nouvelle année apportera certainement son lot d'opportunités d'investissements qui pourraient se concrétiser en cas de « soft landing » avéré. Il s'agira notamment de privilégier les obligations, qui continuent d'offrir un profil rendement-risque intéressant, tout en restant prudent vis-à-vis des actions dont la valorisation intègre déjà le scénario d'un atterrissage en douceur.

Dans ce contexte, où la volatilité des marchés sera encore présente, la politique d'investissement au sein de Groupama Centre-Atlantique se fera en recherchant à la fois du rendement et de la diversification mais également de la sécurité. La recherche d'investissements durables sera également privilégiée. La prise en compte des contraintes de limitation des risques définies par le groupe guidera également les investissements.

La recherche de supports d'investissements permettant d'atteindre un niveau correct de rémunération des fonds propres, tout en garantissant une bonne maîtrise du risque, sera poursuivie ; la récurrence et la distribution du revenu et la recherche de thématiques porteuses seront des critères de préférence.

Dans ce contexte d'équilibre du couple rendement/risque et coût en capital, la stratégie d'investissement reposera sur :

- La poursuite de l'enrichissement du mandat de gestion obligataire avec Groupama Asset Management, en recherchant des solutions de diversification sur les émetteurs privés de bonnes notations. Le contexte de remontée progressive des taux souverain pourra être mis à profit pour renforcer le poids de la dette souveraine.
- Une évolution contenue de la poche actions, dans le respect des limites de risques définies par le groupe. Une gestion dynamique sera recherchée en privilégiant la flexibilité et la réactivité par rapport à l'évolution du cycle économique et des risques politiques. L'enrichissement du mandat actions avec Groupama Asset Management sera poursuivi afin d'atteindre le niveau défini.
- Le renforcement des actifs non cotés apportant un meilleur couple rendement/risque que les actions cotées.
- Une gestion dynamique de la poche trésorerie, avec des placements plus importants dans les fonds monétaires dans un contexte de taux courts encore élevés.
- L'intégration de la recherche de la réduction de la volatilité dans le cadre de la norme IFRS 9.
- L'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

Une attention particulière devra être portée :

- À l'augmentation des produits récurrents,
- À la maîtrise du niveau de l'exposition action, et immobilière,
- À la reconstitution du latent,
- À la liquidité et à la diversification du portefeuille,
- À l'adéquation des maturités avec les durées de passif,
- Au suivi des impacts de la norme IFRS 9,

- Au coût en capital du portefeuille dans Solvabilité 2.

La finance durable :

La finance durable constitue l'une des solutions de lutte contre le changement climatique.

Aujourd'hui, la durabilité s'intègre et prend une place de plus en plus importante dans les décisions d'investissement.

La stratégie RSE adoptée par le Groupe fin 2021, prévoit de déployer une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe.

C'est dans ce cadre que Groupama développe une charte complète qui définit la position et les convictions du groupe en matière d'investissement durable pour toutes ses entités : Caisses Régionales, filiales assurantielles et les filiales financières, dont notamment Groupama Immobilier et Groupama Asset Management.

Cette charte concerne les activités de Groupama en tant que propriétaire d'actifs, ce qui couvre donc toutes les activités d'investissements d'actifs. Elle s'appuie notamment sur la définition d'une stratégie d'investissement productrice de rendement et rentable, qui offre des résultats positifs et durables dans l'économie et la société en général.

La finance durable fait désormais partie intégrante de la stratégie financière de la Caisse Régionale.

Certificats mutualistes :

Le niveau total au bilan s'élève à 62,9 M€ et reste stable par rapport à 2022.

Dans ce cadre les fonds collectés sont cantonnés dans des poches de placements à risques limités.

Pour 2024, la Caisse régionale poursuivra la commercialisation des certificats mutualistes auto-détenus au bilan.

Rappelons que les certificats mutualistes, en tant qu'outil de fidélisation, permettent aux sociétaires d'investir durablement dans la Caisse régionale, sur un placement à long terme, offrant une rémunération en corrélation avec la qualité des résultats de la Caisse régionale.

Solvabilité 2 et normes IFRS :

Ces dernières années ont vu un accroissement des reportings solvabilité 2 à réaliser pour le pilier 3. Comme en 2023, l'année 2024 sera consacrée à l'amélioration des process d'élaboration, à la réduction des délais et au développement des contrôles de qualité des données.

Le choix des investissements sera également guidé par la prise en compte du coût en capital des produits.

Depuis le 01/01/2023 de nouvelles normes IFRS (IFRS 9 et 17) sont en application. L'année 2024 sera consacrée à la consolidation des process d'arrêtés des comptes et des reportings spécifiques.

La norme IFRS 9 qui est la nouvelle norme relative à l'évaluation, la classification, la comptabilisation et la dépréciation des placements financiers, sera prise en compte dans le choix des investissements.

1-5 ACTIVITÉS DE RECHERCHES ET DE DÉVELOPPEMENT

La société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement.

1-6 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Le conseil d'administration, en sa séance du 19 janvier 2024, a nommé Monsieur Fabrice LEPIGEON Directeur Général de Groupama Centre-Atlantique, à compter du 1er mars 2024, en remplacement de Monsieur Sylvain MERLUS, nommé Directeur Général Adjoint de Groupama Assurances Mutuelles.

Sur proposition du Directeur Général Monsieur Fabrice LEPIGEON à compter du 1er mars 2024, le conseil d'administration a également nommé, lors de cette même séance, Monsieur Loïc JOUANNEAU Directeur Général Délégué de Groupama Centre-Atlantique à compter du 1er mars 2024.

2-COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Méthodes comptables

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur et selon les mêmes formes et en suivant les mêmes méthodes que lors des exercices précédents.

La formation du résultat

(en millions d'euros)	2022	2023	Variation	%
Primes émises	606,5	658,5	52,0	8,6 %
Variation des primes non-acquises	-5,7	-7,2	-1,4	25,0 %
Primes acquises	600,7	651,3	50,6	8,4 %
Charges des sinistres	-606,1	-541,9	64,3	-10,6%
Charges des autres provisions techniques	2,0	14,6	12,6	639,2 %
Marge technique brute	-3,4	124,0	127,5	-3 705,1 %
Solde de réassurance	101,7	-4,9	-106,6	-104,8 %
Marge technique nette	98,3	119,1	20,8	21,2 %
Frais d'acquisition et administration	-103,3	-113,2	-10,0	9,6 %
Autres charges et produits techniques	-4,1	-1,6	2,5	-61,8 %
Résultat d'exploitation	-9,1	4,3	13,4	-148,0 %
Résultat financier	17,0	14,6	-2,4	-14,3 %
Résultat non-technique	-2,1	-4,0	-1,9	87,8 %
Résultat exceptionnel	0,1	0,9	0,8	551,3 %
Résultat avant IS et participation	6,0	15,8	9,9	165,7 %
Impôt sur les sociétés	0,8	-2,2	-3,0	-387,2 %
Résultat social	6,7	13,7	6,9	103,0 %

Les primes émises à 658,5 M€ ressortent en hausse de 52 M€ (+ 8,6%) et les primes acquises à + 8,4 %.

Après les opérations de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles et les caisses locales, la marge technique nette de Groupama Centre-Atlantique s'établit à 119,1 M€, soit 18,3 % des cotisations contre 16,4 % en 2022.

La marge technique nette est en hausse par rapport à 2022 de 20,8 M€, en raison d'une amélioration de la charge des sinistres de l'exercice, fortement impactée en 2022 par la forte sinistralité liée aux événements atmosphériques.

L'évolution négative du solde de réassurance (-106,6 M€) s'explique notamment par la baisse des cessions importantes des événements atmosphériques de 2022. La hausse des cotisations cédées du fait de la progression du chiffre d'affaires contribue également à l'évolution négative du solde.

Le taux de frais généraux nets à 22,4 % est en hausse de 0,5 point par rapport à 2022. Il est notamment impacté par un effet conjoncturel de l'évolution des engagements sociaux favorisé en 2022 par la hausse des taux.

Le ratio combiné consolidé (anciennes normes) à 98,62 % est en amélioration de 2,45 points par rapport à celui de 2022 (101,06 %), une amélioration qui s'explique essentiellement par la progression du chiffre d'affaires et la diminution de la charge des sinistres de l'exercice. Le ratio combiné en normes sociales ressort à 99,24 % en amélioration de 2,3 pts.

Le résultat financier s'élève à 14,6 M€ et est marqué par une nette progression des revenus. Il reste néanmoins en baisse de 2,4 M€ en raison essentiellement de la diminution des plus-values réalisées.

Sur les marchés financiers, le retour de la volatilité a été alimentée par les inquiétudes concernant l'inflation, les taux d'intérêts et la croissance mondiale. En fin d'année, les informations positives des banques centrales sur leur politique monétaire pour contenir l'inflation ont contribué à la bonne progression des indices boursiers et une détente des taux. Le CAC ressort en hausse de +16,98% à 7 573 points (6 474 points au 31/12/2022). L'OAT 10 ans termine l'année à 2,6 pts en baisse de 0,5 point par rapport à 2022, et après un plus haut dans l'année à 3,5 points.

Dans ce contexte, le stock des plus et moins-values latentes ressort positif à +21,4 M€ (vs -9 M€ au 31/12/22), et en amélioration de +30,4 M€, dont +8,4 M€ sur la poche actions, +21,2 M€ sur la poche obligataire, et +0,9 M€ sur l'immobilier.

Le taux de rendement comptable de 2023 (hors actifs stratégiques) ressort à 1,83 % en baisse de 0,42 point par rapport à 2022 (2,25 %), en raison notamment de la baisse des plus-values nettes réalisées.

L'affectation des produits financiers est positive à 6,6 M€ pour l'activité d'assurance et à 8 M€ pour les fonds propres.

Le Bilan

(en millions d'euros)	2022	2023	Variation	%
Actifs incorporels	11,9	12,2	0,3	2,7 %
Placements	1 021,5	1 076,2	54,7	5,4 %
Part de la réassurance dans les provisions techniques	666,7	665,9	-0,8	-0,1 %
Créances	132,5	148,3	15,9	12,0 %
Autres actifs	49,7	51,0	1,4	2,8 %
Total de l'actif	1 882,3	1 953,7	71,4	3,8 %
Capitaux propres	612,3	624,1	11,8	1,9 %
Provisions techniques brutes	1 159,5	1 202,5	42,9	3,7 %
Provisions pour risques et charges	5,6	5,9	0,3	5,5 %
Autres dettes	104,8	121,2	16,4	15,6 %
Total du passif	1 882,3	1 953,7	71,4	3,8 %

Le total du bilan au 31/12/2023 s'élève à **1 953,7 M€** en progression de 71,4 M€.

A l'actif, les placements qui s'établissent à 1 076,2 M€ sont en hausse de 54,7 M€ par rapport à 2022, tirée par l'augmentation des poches obligataires et actions.

La part des réassureurs dans les provisions techniques à 665,9 M€ est en diminution de -0,8 M€. Comme en 2022 les cessions sur les événements atmosphériques restent élevées.

Le poste « créances » à 148,3 M€ comprend notamment les créances liées aux opérations d'assurance et de réassurance, les créances sur le personnel et les organismes sociaux et fiscaux et enfin les débiteurs divers.

Le poste « Autres Actifs » s'établit à 51 M€ en hausse de 1,4 M€, et regroupe les actifs liés à l'exploitation, les immobilisations et les comptes courants bancaires.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 624,1 M€ contre 612,3 M€ à fin 2022, en augmentation de 11,8 M€, grâce essentiellement au résultat social positif. Ils représentent 31,9 % du total du bilan.

Les provisions techniques brutes regroupent les engagements envers les assurés (ensemble des provisions des dossiers sinistres et des dossiers rentes) et les provisions réglementaires notamment sur les risques spécifiques tels que la construction et la dépendance. Elles s'élèvent à 1 202,5 M€ et sont en hausse de 42,9 M€ par rapport à 2022, en raison des événements atmosphériques.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 5,9 M€, en hausse de +0,3 M€ par rapport à 2022. Dans ce poste figurent essentiellement les provisions pour engagements sociaux pour 4,7 M€ envers le personnel.

Le résultat technique de l'assurance non-Vie est positif à +10,9 M€ à comparer à -1,6 M€ en 2022.

Le résultat exceptionnel est positif à + 0,9 M€, et le montant de l'impôt sur les sociétés ressort à -2,2 M€ en progression de +3 M€ en raison notamment du résultat positif et des écarts d'OPCVM à la hausse.

Après la prise en compte des produits financiers sur fonds propres, des opérations exceptionnelles et de l'impôt sur les sociétés, le résultat présenté à l'Assemblée générale est positif à **13,7 M€**.

Le poste autres dettes s'élève à 121,2 M€, contre 104,8 M€ à fin 2022, en hausse de 16,4 M€.

Ce poste comprend notamment les dettes liées aux opérations d'assurance et de réassurance, les dettes envers des établissements de crédit (solde des comptes bancaires), les dettes sur le personnel, sur l'état, et les organismes sociaux, ainsi que les créanciers divers et les comptes de régularisation passif (comptes courants GMA, SCI, Fournisseurs, ...).

3-FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le détail des filiales et participations est indiqué à l'annexe aux comptes (cf. planche 1-5 filiales et participations)

Prises de participation

Groupama Centre Atlantique a créé au cours de l'exercice écoulé une nouvelle filiale EXPERAMA, sur le domaine des expertises et notamment des expertises de tracteurs et matériels agricoles. Elle est détenue à 100%.

Cession de participation

Groupama Centre Atlantique n'a pas réalisé, au cours de l'exercice écoulé, de cession de participation.

4-INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L 441-14, D 441-4, A 441-2 et D 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'à la clôture du dernier exercice, l'état des factures reçues et émises non réglées à l'égard des fournisseurs et des clients ressortait ainsi qu'il est indiqué ci-après :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives au délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D 441-4 du Code du commerce.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D 441-4 du Code de commerce).

Article D. 441 I. - 1 ^o du Code du commerce : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2 ^o du Code du commerce : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	11				109	3					69
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	48 903,21	14 268,44	35 958,58	252,46	-24 704,52	25 775,96	94 625,33	365 800,59	64 498,16	45 695,70	77 432,09
	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	65,49 %	19,11 %	48,15 %	0,34 %	-33,08 %	34,51 %					
	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							14,60 %	56,45 %	9,95 %	7,05 %	11,95 %
							TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues		25						0			
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)		135 756,10						0,00			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 444-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)					- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)					

Le signe - correspond à des avoirs fournisseurs

Le signe - correspond à des avoirs clients

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives au délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D 441-4 du Code du commerce.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D 441-4 du Code de commerce).

Article D. 441 II. : factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II. : factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement											
Nombre de factures concernées											
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)					0,00						0,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)											
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)											
(B) Factures exclues du (A° relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues											
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 444-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels (précisez)					- Délais contractuels (précisez)					
	- Délais légaux (précisez)					- Délais légaux (précisez)					

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

5-DÉCISIONS DIVERSES

- Changement de commissaires aux comptes
- Ratification de nouveaux administrateurs
- Nomination d'un nouvel administrateur

Nous vous remercions de bien vouloir vous prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé et sur les opérations qui figurent dans le présent rapport, ainsi que les opérations décrites ci-dessus, en votant les projets de résolutions soumises à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES ANNUELS

- Bilan page 18 à 19
- Compte de résultat page 20
- Informations générales
- Faits marquants de l'exercice page 21
- Règles d'évaluation et de présentation
- Changement de méthode
- Opérations techniques page 21
- Placements page 23
- Autres opérations page 26
- Tableaux page 27

Bilan

I - ACTIF (en K€)	2023	2022
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels	12 238	11 918
3 Placements	1 076 188	1 021 484
Terrains et constructions (placements Immobiliers)	57 894	51 260
Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	427 927	426 565
Autres placements	590 366	543 659
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	652 836	654 673
Provisions pour primes non acquises	23 013	20 936
Provisions d'assurance vie (non-vie)		
Provisions pour sinistres (Non-Vie)	530 314	525 014
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
Provisions d'égalisation (non-vie)		
Autres provisions techniques (Non-Vie)	99 508	108 723
Provisions techniques des contrats en unités de compte (non-vie)		
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution		
Part des Organismes Dispensés d'agrément dans les Provisions Techniques	13 065	12 074
6 Créances	148 314	132 456
Créances nées d'opérations d'assurance directe	69 976	54 747
6aa Cotisation acquises non émises	12 976	10 102
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	57 000	44 645
Créances nées d'opérations de réassurance	14 130	9 043
Autres créances	64 208	68 666
6ca Personnel	108	104
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	34	67
6cc Débiteurs divers	64 066	68 495
Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	34 230	35 961
Actifs corporels d'exploitation	5 755	5 994
Comptes courants et caisse	27 106	29 546
Actions propres	1 368	420
8 Comptes de régularisation actif	16 818	13 698
Intérêts et loyers acquis non échus	3 761	2 374
Frais d'acquisition reportés (non vie)	11 695	10 536
Autres comptes de régularisations	1 362	787
9 Différence de conversion		
Total de l'actif	1 953 688	1 882 264

II - PASSIF (en K€)	2023	2022
1 Capitaux propres		
Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	624 113	612 337
Primes liées au capital social	63 932	63 932
Réserves de réévaluation	208 721	208 721
Autres réserves	184 655	183 462
Subvention d'investissement		
Report à nouveau	153 147	149 494
Résultat de l'exercice	13 659	6 728
2 Passif subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	1 202 455	1 159 515
Provisions pour cotisations non acquises	73 826	66 648
Provisions d'assurance vie		
Provisions pour sinistre (Non-Vie)	963 203	912 872
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
Provisions pour égalisation	10 793	11 337
Autres provisions techniques (Non-Vie)	154 633	168 658
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions pour risques et charges	5 920	5 609
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes	118 945	102 500
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5	42
Dettes nées d'opérations de réassurance	68 899	61 726
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
Dettes envers des établissements de crédit	2 968	133
Autres dettes	47 074	40 599
Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5	5
Personnel	20 676	16 532
Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	17 935	16 777
Créanciers divers	8 458	7 285
8 Comptes de régularisation passif	2 255	2 302
9 Différence de conversion		
Total du Passif	1 953 688	1 882 264

Compte de résultat

Compte de résultat technique au 31 décembre 2023 en K€				
	Opérations brutes	Cessions et Rétrocessions (1)	2023	2022
1. Cotisations acquises	651 314	253 688	397 626	369 157
Cotisations	658 492	255 765	402 727	373 180
Variations des cotisations non acquises	-7 179	-2 077	-5 102	-4 023
2. Produits des placements alloués	6 550	0	6 550	7 424
3. Autres produits techniques	19 147	0	19 147	14 244
4. Charges de sinistres	-541 863	-226 119	-315 744	-298 646
Prestations et frais payés	-491 532	-219 827	-271 705	-275 409
Charges des provisions pour sinistres	-50 331	-6 292	-44 039	-23 237
5. Charges et autres provisions techniques	14 025	9 215	4 810	-2 118
6. Participation aux résultats	0	0	0	0
7. Frais d'acquisition et d'administration	-113 221	-31 896	-81 325	-74 900
Frais d'acquisition	-103 886	0	-103 886	-95 210
Frais d'administration	-9 335	0	-9 335	-8 048
Commissions reçues des réassureurs	0	-31 896	-31 896	-28 358
8. Autres charges techniques	-20 712	0	-20 712	-18 344
9. Variation de la provision pour égalisation	545	0	545	1 545
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	15 785	4 889	10 896	-1 638

(1) yc conservation des org. Disp. D'agr.

Compte de résultat non technique au 31 décembre 2023 en K€		
	2023	2022
1. Résultat technique de l'assurance Non-Vie	10 896	-1 638
2. Résultat technique de l'assurance Vie	0	0
3. Produits de placements	26 144	25 475
Revenus des placements	18 097	12 989
Autres produits des placements	3 855	2 634
Profits provenant de la réalisation des placements	4 192	9 852
4. Produits des placements alloués	0	0
5. Charges des placements	-11 576	-8 470
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-3 441	-1 108
Autres charges des placements	-5 616	-5 489
Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 518	1 873
6. Produits des placements transférés	-6 550	-7 424
7. Autres produits non techniques	2 214	2 740
8. Autres charges non techniques	-6 193	-4 858
9. Résultat exceptionnel	914	140
Produits exceptionnels	1 552	627
Charges exceptionnelles	-639	-487
10. Participation des salariés	0	0
11. Impôts sur les bénéfices	-2 190	762
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 659	6 728

Tableau des engagements reçus et donnés au 31 décembre 2023 en K€

	2023	2022
1. Engagements reçus	0	0
2. Engagements donnés	16 697	23 241
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	16 617	18 164
Autres engagements donnés	80	5 077
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	0	0
6. Autres valeurs détenus pour compte de tiers	0	0
7. Contrepartie des engagements	16 697	23 241

Informations générales

Juridique

Groupama Centre-Atlantique (ci-après GCA) est agréé directement auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (ACPR) pour l'ensemble des risques réassurés

Compétence géographique

L'activité porte essentiellement sur la réassurance des contrats souscrits par les sociétaires auprès des caisses locales réparties sur dix départements sous l'enseigne de Groupama : Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Indre, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne.

Consolidation

Les comptes de Groupama Centre-Atlantique sont consolidés par intégration globale dans les comptes combinés du groupe constitué par Groupama Assurances Mutuelles (ci-après GMA), dont le siège est situé au 8-10 rue d'Astorg (Paris 8ème).

Intégration fiscale

À compter du 1er janvier 2008, GCA a opté pour l'intégration fiscale sur la base des articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Le comité exécutif groupe du 16 octobre 2007 a décidé que GMA, en tant qu'entité combinante conformément aux dispositions de l'article L.345-2 du Code des assurances, sera tête de groupe fiscal.

Faits marquants de l'exercice

Les cotisations acquises à 636,8 M€ ressortent en progression de **+8,38%** (+49,3 M€). Le S/C tous risques ressort à **73,58%** en baisse de 31,88 pts par rapport au 31/12/22 (105,46%), avec une charge sinistres en diminution de -149,3 M€. La période est marquée par l'enregistrement d'un séisme pour 18,7 M€, et des tempêtes CIARAN et DOMINGOS pour 16,7 M€. L'année 2022 avait été marquée par les événements grêle de mai et juin pour 162 M€ et par un incendie de 36,7 M€.

Les boni mal ressortent tous risques à **-34,5 M€** en dégradation de -75,1 M€ (-1 M€ en nets de réassurance) par rapport au 31/12/2022, dont -21,2 M€ sur les risques de la branche 1 et -51,8 M€ au titre des sécheresses en catastrophes naturelles. Ils sont impactés par l'enregistrement d'un IBNR XS pour la sur-inflation T3 de 30,4 M€, et par la mise à jour de la hausse des taux d'intérêts sur les rentes.

La marge technique nette à **119,1 M€** est en hausse de **+20,8 M€** par rapport au 31/12/2022.

Le résultat financier s'élève à 14,6 M€ marqué par une nette progression des revenus, mais est en baisse de 2,4 M€ en raison essentiellement de la diminution des plus-values réalisées.

Sur les marchés financiers, le retour de la volatilité a été alimentée par les inquiétudes concernant l'inflation, les taux d'intérêts et la croissance mondiale. En fin d'année, les informations positives des banques centrales sur leur politique monétaire pour contenir l'inflation ont contribué à la bonne progression des indices boursiers et une détente des taux. Le CAC ressort en hausse de +16,98% à 7 573 pts (6 474 pts au 31/12/2022). L'OAT 10 ans termine l'année à 2,6 pts en baisse de 0,5 pt par rapport à 2022, et après un plus haut dans l'année à 3,5 pts.

Dans ce contexte, le stock des plus et moins-values latentes ressort positif à +21,4 M€ (vs -9 M€ au 31/12/22), et en amélioration de +30,4 M€, dont +8,4 M€ sur la poche actions, +21,2 M€ sur la poche obligataire, et +0,9 M€ sur l'immobilier.

Le résultat exceptionnel est positif à +913 K€ en amélioration de 773 K€ par rapport à 2022.

Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'a été constaté

Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de GCA sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été constaté sur cet exercice.

1) COTISATIONS

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

2) PROVISION POUR COTISATIONS ÉMISES NON ACQUISES

La provision pour cotisations émises non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises relative à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elles sont constituées, conformément au règlement comptable d'assurance ANC n° 2015-11, pour l'ensemble des risques à l'exception de l'assurance construction décennale et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement. Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours écoulés entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises

3) FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Afin de présenter un compte de résultat technique uniquement composé des produits et charges liés aux opérations d'assurance, les frais liés à l'activité bancaire sont calculés et transférés des frais d'acquisition vers les autres charges non techniques.

4) SINISTRES

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlements des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser et du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles sont constituées conformément au règlement comptable assurance ANC n° 2015-11, modifié par le règlement ANC n°2018-08 du 11/12/2018.

Application anticipée du règlement ANC n°2018-08 du 11 décembre 2018.

Groupama Centre Atlantique avait appliqué par anticipation dans ses comptes au 31 décembre 2018 les nouvelles dispositions du règlement ANC n°2018-08 relatives au taux de revalorisation des provisions techniques des rentes et des autres prestations d'incapacité et d'invalidité qui est de 2% et au taux d'actualisation des provisions techniques des rentes qui correspond désormais à 60% du TME moyen des 24 derniers mois majoré de 10 points de base, contre 60% du TME moyen des 24 derniers mois les exercices précédents.

Une provision pour tardifs est calculée et comprend l'estimation du mois de décembre au titre de l'arrêté anticipé des comptes (« fast close ») et de la provision pour tardifs traditionnels. Ces provisions sont déterminées de manière statistique en fonction d'une observation réalisée sur les trois derniers exercices. En complément, une provision pour tardifs sur les dossiers en excédents de sinistres en automobile RC est calculée sur la base d'un historique des boni mal. Une provision pour sur-inflation a également été calculée sur tous les dossiers en excédents de sinistres.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 963,2 millions d'euros au 31 décembre 2023. L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base

d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement comptable assurance ANC n° 2015-11 et 2018-08) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les paramètres de calcul des provisions pour sinistres à payer intègrent les conditions économiques les plus probables connues à la clôture des comptes pour le règlement intégral des engagements vis à vis des assurés.

Les provisions pour sinistres à payer reflètent la meilleure estimation des engagements vis à vis des assurés. L'année 2023 s'est en particulier traduite par une évolution significative des conditions macroéconomiques qui impactent les paramètres de calcul de cette estimation (évolution des indices de revalorisation de certains types de sinistres, hausse observée et tendance haussière fortement probable des coûts de liquidation des sinistres survenus au 31 décembre 2023).

Une provision pour frais de gestion sur sinistres est constituée conformément au règlement comptable assurance ANC n° 2015-11. La provision de gestion sur sinistres est obtenue par l'application aux provisions pour sinistres à payer, à la PSNEM et aux prévisions de recours, d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années.

Une provision de gestion est également appliquée sur les provisions mathématiques de rentes.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date excède la provision pour cotisations non acquises.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de GCA, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à la charge de l'entreprise. En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-Vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-Vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

Le TME retenu dans le calcul des provisions mathématiques est de +2,41% (vs +0,83% 31/12/2022). Compte tenu de l'arrêté de l'ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020 (articles 1 et 2) modifiant le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, et sur la base du TME moyen sur 24 mois de +2,41% pour l'évaluation des provisions mathématiques des rentes non-vie en service, les taux d'escompte à appliquer sont les suivants :

- pour l'assurance de personnes : 1,81%
- pour le droit commun : 1,55% correspondant à Max ((60% TME à +2,41%) +10bp ; 0%)

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, il est constitué une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par le règlement comptable assurance ANC n° 2015-11.

En risques dépendance, le montant total des provisions s'établit à 46,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 (dont 40,8 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants). Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance (loi de maintien en dépendance) et d'un taux technique de 1,81% (75% du TME). Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance (loi de décès des valides, lois d'incidence différencier par produit et loi de maintien en dépendance) et d'un taux technique de 0,90% visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

5) PROVISION POUR ÉGALISATION

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7-6 du Code des assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Ainsi, il a été enregistré dans les comptes arrêtés au 31/12/2023, une reprise de provision sur les risques « catastrophes naturelles » pour 98 K€ et une dotation sur les risques « grêle » de 86 K€.

La provision d'égalisation s'élève désormais à 4 376 K€.

6) OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE ACCEPTÉES

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de GMA. Un pool permanent de rétrocession est constitué, dont l'objet principal est de répartir de manière optimale entre les caisses régionales et GMA la part que ces

Placements

1) COÛTS D'ENTRÉE ET ÉVALUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1.1 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, PARTS DE SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES OU FONCIÈRES

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou coût de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont comptabilisés directement en charge, conformément à la réglementation en vigueur.

Les immeubles sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation économique, estimée à compter de leur date d'acquisition.

Conformément à la réglementation, les coûts des immeubles sont découplés par composants. GCA utilise la grille de la Fédération française des sociétés d'assurance, conformément aux instructions du groupe.

Grille composants Groupama Immobiliers (définitive)	Habitation et bureaux avant 1945		Habitation et bureaux après 1945		Entrepôts et activités		Commerces		Bureau ou habitation IGH	
Composants	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP
Gros-œuvre <small>Charpente, poutres, poteaux, planchers, murs</small>	120 ans	65 %	80 ans	65 %	30 ans	70 %	50 ans	50 %	70 ans	40 %
Clos et couvert <small>Toiture-terrasse, façades, couvertures, menuiseries extérieures</small>	35 ans	10 %	30 ans	10 %	30 ans	15 %	30 ans	10 %	30 ans	20 %
Installations techniques <small>Ascenseurs, chauffage/climatisation, réseaux (électricité, plomberie et autres)</small>	25 ans	15 %	25 ans	15 %	20 ans	10 %	20 ans	25 %	25 ans	25 %
Agencements, équipements secondaires <small>Aménagements int.</small>	15 ans	10 %	15 ans	10 %	10 ans	5 %	15 ans	15 %	15 ans	15 %
TOTAUX		100 %		100 %		100 %		100 %		100 %
PGR Entretien	5 ans		5 ans		5 ans		5 ans		5 ans	
Taux moyen d'amortissement	2,09 %		2,41 %		3,83 %		3,58 %		3,24 %	

entités conservent dans les risques souscrits par les caisses régionales et qui ne nécessitent pas de concours important de la réassurance externe.

7) RÉASSURANCE DES CAISSES LOCALES

Groupama Centre-Atlantique réassure les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles, auxquelles GCA se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des caisses locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la caisse régionale. Mais la part conservée par les caisses locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

8) OPÉRATIONS D'ASSURANCE CÉDÉES

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du Règlement général de réassurance, qui lie la caisse régionale GCA à GMA. Les titres du réassureur, cessionnaire ou rétrocessionnaire, remis en nantissement, sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Le règlement ANC n°2015-11 art. 210-1 et suivants, relatif aux règles de comptabilisation par les organismes d'assurance des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière, prévoit une modification à compter du 1er janvier 2010 des règles de comptabilisation des contrats en question. Les traités de réassurance conclus par Groupama Centre-Atlantique ne peuvent être qualifiés de traités de réassurance « finite » ou financière. Ils suivent donc les règles de la réassurance classique et ne sont donc pas impactés par ce changement de méthode.

Les travaux destinés à prolonger la durée de vie de l'immeuble sont affectés en immobilisation. Les travaux d'entretien ou de réparation sont affectés en charges. La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée conformément au Code des assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

1.2 VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour le prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon un amortissement linéaire sur la

durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Titres de dette souveraine des pays PIIGS :

Les investissements en obligations émises par les Etats considérés comme «non core», (hors Grèce), c'est-à-dire Espagne, Irlande, Italie et Portugal, se présentent comme suit :

En milliers d'euros	Variation des titres souverains (détenus en direct)					
	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total
À l'ouverture	8 982			7 649	4 847	21 478
Variation de la plus ou moins-value latente	620			71	466	1 157
Acquisitions				1 862		1 862
Cessions/Remboursements	(88)			(4 952)	(40)	(5 080)
TOTAL	9 514			4 630	5 273	19 417

Obligations convertibles en actions :

L'Autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC n° 2015-11 livre I titre II, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance :

Les obligations convertibles sont comptabilisées conformément à l'article R. 343-9 du Code des assurances et du règlement ANC n°2015-11, l'article R931-11-1 du Code de la sécurité sociale, l'article R212-52 du Code de la mutualité lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de ces articles.

Toutefois, les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R. 343-10 du Code des assurances, l'article R. 931-10-41 du Code de la sécurité sociale, ou l'article R. 212-11 du Code de la mutualité.

Lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Groupama Centre-Atlantique n'est pas concerné par cette nature d'actif en direct.

1.3 ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ;
- Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 PRÊTS

Les prêts sont évalués au coût historique net des remboursements.

2) PROVISIONS

2.1 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE

Pour le calcul des provisions pour dépréciation, les méthodes préconisées par le groupe (issues de celles du CNC) ont été appliquées :

Placements immobiliers

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée.

- Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur d'expertise de l'état détaillé des placements.
- Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, la provision est calculée sur la valeur dite patrimoniale (fondée notamment sur la rentabilité).
- Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée. La même méthodologie a été retenue pour les SCI d'exploitation et pour les actifs forestiers (durée de détention supérieure à 20 ans).

Dans ce contexte, un immeuble de placement et une OPPCI ont été provisionnés pour un total de 1 751 K€.

Titres cotés (hors participation) :

Pour les titres à revenus fixes, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital).

Pour les placements relevant de l'article R343-10, une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constatée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Ainsi en application du règlement ANC n°2015-11 livre I titre II, le caractère durable peut être présumé notamment :

- S'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent, pour un placement non immobilier coté, lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative (compte tenu de la volatilité constatée fin 2023, le seuil de déclenchement de provision a été fixé à 20 %) au regard de sa valeur comptable sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;

Dans ce contexte 4 titres sont provisionnés pour un total de 6 586 K€ (vs 4 titres en 2022 pour 5 848 K€), dont 2 produits structurés.

- S'il existe des indices objectifs de dépréciation durable. La valeur de référence ou valeur recouvrable est déterminée sur la base d'une approche multicritères qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Les méthodes principales d'estimation retenues sont fondées par exemple sur :

- L'évaluation du patrimoine,
- Les multiples boursiers de sociétés comparables,
- Les transactions comparables,
- Le cours de bourse, pour les titres cotés.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Certificats mutualistes

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales :

«Suite à la promulgation de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2), Groupama SA a été transformée le 7 juin 2018 en Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole ayant le statut de société d'assurance mutuelle dont la dénomination usuelle est «Groupama Assurances Mutuelles». Cette opération a été précédée de deux fusions absorptions avec Groupama SA, celle de Groupama Holding 2 puis celle de Groupama Holding, qui ont conduit les caisses régionales à détenir directement des actions de Groupama SA. En application de la loi et après le vote de l'assemblée générale de Groupama SA, les caisses régionales sont ensuite devenues sociétaires de Groupama Assurances Mutuelles, leurs actions Groupama SA étant concomitamment converties en certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles. La valeur des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion constitue le fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles et correspond à la valorisation de l'entité fusionnée GSA / GH / GH2 au moment de la conversion.

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse de Groupama Centre Atlantique s'élève à 418 millions d'euros. Leur valorisation repose sur la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles. Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles.

Selon l'analyse menée (s'appuyant notamment sur les statuts de Groupama Assurances Mutuelles, le contrat de solidarité financière existant au sein du Groupe, le règlement général de réassurance) qui démontre que les droits politiques et patrimoniaux donnés par les actions de Groupama SA ne sont pas substantiellement modifiés par la conversion en certificats mutualistes et, en vertu des textes comptables de droit commun applicables en l'espèce et de la documentation comptable relative aux certificats mutualistes, la méthode de valorisation des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion sera identique à celle des actions de l'entité fusionnée Groupama SA/GH/GH2 au moment de la conversion. La valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles s'appuie ainsi sur une valorisation des actifs détenus par Groupama Assurances Mutuelles (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode

de valorisation de portefeuille et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de Groupama Assurances Mutuelles.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.»

2.2 PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une liquidité des placements insuffisante, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

En 2023, le total des valeurs de réalisation des placements visés à l'article R. 343-10 du Code des assurances étant supérieure à la totalité des valeurs nettes comptables des placements, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée. Les valeurs nettes comptables et de réalisation sont détaillées en annexe au point 1.4.

2.3 PLACEMENTS IMMOBILIERS, VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE, PRÊTS

En application de l'avis n° 95-07 du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 12 septembre 1995, les effets des changements de méthodes provenant des modifications du Code des assurances ont été constatés sur le bilan d'ouverture de 1995 dans un poste spécifique des capitaux propres intitulé Écart des changements de méthodes.

Le montant de ce poste au 31 décembre 2023 s'élève à 1 136 K€. Il correspond principalement à des provisions à caractère durable constituées avant 1995.

3) PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du «premier entré premier sorti» (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Produits des placements alloués au résultat technique

Un transfert des produits nets des placements du compte non technique au compte technique non-vie est réalisé à partir d'un ratio, composé au numérateur des provisions techniques nettes de cessions et au dénominateur des capitaux propres et provisions techniques nettes de cessions.

Autres opérations

1) CRÉANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée

2) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels et des droits au bail. Les immobilisations corporelles sont composées des matériels de transport, de bureau, d'informatique, du mobilier, ainsi que des agencements d'aménagements divers. La méthode d'amortissement linéaire est retenue avec les durées d'amortissement suivante :

MATERIELS	DUREE AMORTISSEMENT
LOGICIEL	3 ans
PROGRAMMES INFORMATIQUES	5 ans
AGENCEMENTS-AMENAG.-INSTALLAT	10 ans
VEHICULES DE TOURISME	5 ans
VEHICULES UTILITAIRES	5 ans
MATERIEL DE BUREAU	5 ans
MATERIEL INFORMATIQUE	4 ans
MOBILIER DE BUREAU	10 ans
AUTRES MATERIELS	5 ans

3) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont déterminées à partir des dernières informations connues lors de la clôture. Elles ont pour objet de refléter l'engagement de risque ou de charge.

4) COMPTES DE RÉGULARISATION (art. 423-25 du règlement ANC 2015-11)

Les comptes de régularisation sont principalement composés des comptes d'inventaires destinés à enregistrer les opérations de cut-off (rattachement des charges et produits à l'exercice d'appartenance).

Ces opérations sont détaillées en annexe aux points 1.7.1 et 1.7.2.

5) ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE ET AUTRES COÛTS SOCIAUX

Une provision pour médailles du travail et une pour congés anniversaires sont comptabilisées. Leur montant total au 31/12/2023 s'élève à 4 719 K€. Ces montants sont obtenus par calcul actuariel des seuls engagements du passé (DBO : « Defined Benefit Obligation »).

Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt des obligations privées de grande qualité - « Iboxx € corporate AA 10+ », qui s'élève à 4,20% au 31/12/23. Le calcul intègre également un taux d'inflation de 2%, la prise en compte de la table de mortalité INSEE 12 14, d'un taux de rotation du personnel par catégorie et un taux de revalorisation spécifique des salaires.

Les droits acquis par le personnel en activité au titre des indemnités postérieures à l'emploi font l'objet de contrats d'assurance. Au 31/12/2023, le montant total de

l'engagement de la caisse est inférieur au montant du fonds constitué auprès de Groupama Gan Vie (GGVIE). Dans ce contexte aucune provision n'est à constater. L'évaluation des engagements a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R.01.

6) FRAIS DE GESTION ET COMMISSIONS

Les frais de gestion sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement, au regard de la structure et de l'organisation interne de GCA.

7) AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES (art. 423-35 du règlement ANC 2015-11)

La ventilation des produits et des charges non techniques est précisée dans les points 2.4.5 et 2.4.6 des tableaux en annexe.

8) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (art. 423-35 du règlement ANC 2015-11)

Le résultat exceptionnel est positif à +914 K€ et se décompose de la façon suivante :

	K€
Des produits exceptionnels divers	200
Intérêts moratoires contrôles fiscaux 2016 et 2017	309
Reprise provisions divers contentieux	1
Versements fonds de secours des Caisses Locales	903
Appel fonds de secours des Caisses Locales	-82
Provision pour pénalités GBH	-18
Indemnités contrat FRP mandataires	-277
Charges exceptionnelles diverses	-123
	914

9) IMPÔT

Le montant de l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat se répartit de la façon suivante :

	En K€
Economie IS dividendes titres groupe	-12
Crédit d'impôt	-477
Subvention intégration fiscale CLAMA	-700
Impôts sur les sociétés	3 378
Total compte 698000000	2 190
dont impôt sur les opérations ordinaires	2 072
dont impôt sur les opérations exceptionnelles	118

Le stock de déficits reportables au 31/12/2023 s'élève à 27 697 K€.

10) INFORMATIONS DIVERSES

10.1 Compte personnel de formation :

Le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace Le Droit Individuel à la Formation (DIF) depuis le 1er janvier 2015. La gestion du CPF est externalisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La déclaration des données sociales effectuée par l'entreprise sert de base à l'alimentation du compte formation.

10.2 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

A compter de l'exercice 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été supprimé et remplacé par une réduction du taux de la cotisation patronale d'assurance maladie. Le taux de cette réduction est de 6 points. Il s'applique uniquement aux salariés dont la rémunération est à l'année inférieure à 2,5 x SMIC.

NB : Tous les tableaux en annexe sont exprimés en K€.

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs (en K€)

a) Les actifs incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes						
	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						0
Autres immobilisations incorporelles	66 019			3 760	15	69 765
Total	66 019	0	0	3 760	15	69 765

Tableau des amortissements						
	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						0
Autres immobilisations incorporelles	54 101			3 426	0	57 527
Total	54 101	0	0	3 426	0	57 527

Tableau des amortissements et des provisions						
	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	54 101	0	0	3 426	0	57 527
Total	54 101	0	0	3 426	0	57 527

Tableau des valeurs nettes		
	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	11 918	12 238
Total	11 918	12 238

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - suite (en K€)

b) Les terrains et constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations	58 008	0	33	6 789	0	64 764
Parts de société	15 981	0	0	2 056	0	18 037
Total	73 989	0	33	8 845	0	82 801

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Immobilisations	22 265	0	0	1151	0	23 417
Parts de société						
Total	22 265	0	0	1151	0	23 417

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	4	0	0	947	4	947
Parts de société	460	0	0	84	0	543
Total	464	0	0	1 030	4	1 490

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	22 269	0	0	2 098	4	24 363
Parts de société	460	0	0	84	0	543
Total	22 729	0	0	2 182	4	24 907

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations	35 739	40 401
Parts de société	15 521	17 494
Total	51 260	57 894

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - suite (en K€)

c) Les titres de propriété

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes						
	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	433 966	0	0	1 996	0	435 962
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	0	0	0	0	2
Total	433 968	0	0	1 996	0	435 964

Tableau des provisions						
	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	10 557	0	0	192	486	10 263
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Total	10 557	0	0	192	486	10 263

Tableau des amortissements et des provisions						
	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	10 557	0	0	192	486	10 263
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Total	10 557	0	0	192	486	10 263

Tableau des valeurs nettes						
	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice				
Entreprises liées	423 409	425 699				
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	2				
Total	423 411	425 701				

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - suite (en K€)

d) Les bons, obligations et créances de toutes natures

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	4 572	0	0	1 049	1 914	3 707
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Dépôts espèces chez cédants						
Total	4 572	0	0	1 049	1 914	3 707

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	1 417	0	0	63	0	1 480
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Dépôts espèces chez cédants						0
Total	1 417	0	0	63	0	1 480

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	3 155	2 227
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0
Dépôts espèces chez cédants	0	0
Total	3 155	2 227

1.2 Les placements autres que ceux visés au 1.1 (en K€)

sur ces mêmes entreprises (comptes 23 et 24)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers	555 676	0	0	509 758	461 508	603 925
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0	0	0	0	0
Total	555 676	0	0	509 758	461 508	603 925

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	12 017			2 669	1127	13 559
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0	0	0	0	0
Total	12 017	0	0	2 669	1127	13 559

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	12 017	0	0	2 669	1127	13 559
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0	0	0	0	0
Total	12 017	0	0	2 669	1127	13 559

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	543 660	590 367
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0
Total	543 660	590 367

1.3 Les immobilisations autres (en K€)

sur ces mêmes entreprises (comptes 51 et 59)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	214	0	0	1	0	215
Installations et agencements	21 077	0	0	295	252	21 120
Mobilier et matériel	7 721	0	0	563	0	8 284
Matériel informatique	501	0	0	0	0	501
Total	29 513	0	0	859	252	30 120

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						0
Installations et agencements						0
Mobilier et matériel						0
Matériel informatique						0
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						
Installations et agencements	16 467			851	228	17 091
Mobilier et matériel	6 562			216	0	6 777
Matériel informatique	489			7	0	497
Total	23 518	0	0	1 074	228	24 364

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	214	215
Installations et agencements	4 610	4 029
Mobilier et matériel	1 159	1 507
Matériel informatique	12	4
Total	5 995	5 755

1.4 L'Etat récapitulatif des placements (selon règlement ANC 2015-11-26) - en K€

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

	Ligne F0501	BILAN 2023			BILAN 2022		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers							
a) Terrains et constructions	R0050	73 750	48 842	66 748	71 625	48 896	64 900
i. Terrains non construits	R0060	327	327	583	327	327	544
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	R0070	1 771	1 771	3 534	1 516	1 516	3 094
iii. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	R0080	21 919	8 592	10 831	21 919	9 846	11 728
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	R0090	16 266	15 722	24 193	14 465	14 006	22 666
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	R0100	33 467	22 430	27 607	33 398	23 201	26 868
b) Terrains et constructions en cours	R0110	9 051	9 051	9 051	2 365	2 365	2 365
i. Terrains affectés à une construction en cours	R0120	0	0	0	0	0	0
ii. Immeubles en cours	R0130	310	310	310	3	3	3
iii. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeuble en cours)	R0140	0	0	0	0	0	0
iv. Immobilisations grevées de droits (commodats)	R0150	0	0	0	0	0	0
v. Immeubles d'exploitation en cours	R0160	8 741	8 741	8 741	2 362	2 362	2 362
Total placements immobiliers	R0170	82 801	57 893	75 799	73 990	51 261	67 265
2. Actions, parts et autres titres à revenu variable							
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées		249 774	238 646	260 485	234 841	226 382	234 774
i. Actions et titres cotés	R0210	46 058	41 903	57 441	28 483	26 193	37 203
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	R0190	101 783	101 783	106 298	101 744	101 744	100 607
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	R0200	101 497	94 553	95 464	104 178	98 018	96 519
iv. Actions et titres non cotés	R0220	436	427	1 282	436	427	446
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées		435 962	425 699	426 196	433 966	423 409	424 365
i. Actions et titres cotés	R0240	0	0	0	0	0	0
ii. Actions et titres non cotés	R0250	435 962	425 699	426 196	433 966	423 409	424 365
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		2	2	2	2	2	2
i. Actions et titres cotés	R0270	0	0	0	0	0	0
ii. Actions et titres non cotés	R0280	2	2	2	2	2	2
Total des actions, parts et autres titres à revenu variable		685 738	664 347	686 683	668 809	649 792	659 140
3. Autres titres de placement							
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées		354 151	350 353	331 532	320 835	315 683	281 321
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		296 705	292 907	274 086	276 687	271 535	257 173
* Obligations cotées :		296 705	292 907	274 086	276 687	271 535	257 173
- Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	R0330	58 930	58 104	53 343	59 258	58 249	50 347
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0340	0	0	0	0	0	0
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	R0350	237 775	234 803	220 743	217 449	213 287	186 826
* Obligations non cotées :		0	0	0	0	0	0
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0370	0	0	0	0	0	0
- Autres obligations non cotées	R0380	0	0	0	0	0	0
* Titres de créance négociables et bons du Trésor :		0	0	0	0	0	0
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0400	0	0	0	0	0	0
- Bons à moyen terme négociables	R0410	0	0	0	0	0	0
- Autres titres de créance négociables	R0420	0	0	0	0	0	0
- Bons du Trésor	R0430	0	0	0	0	0	0
* Autres	R0440	0	0	0	0	0	0
ii. Prêts		1 446	1 446	1 446	1 148	1 148	1 148
* Prêts obtenus ou garantis par un Etat membre de l'OCDE	R0460	0	0	0	0	0	0
* Prêts hypothécaires	R0470	0	0	0	0	0	0
* Autres prêts :		1 446	1 446	1 446	1 148	1 148	1 148
- Prêts garantis	R0490	0	0	0	0	0	0
- Prêts non garantis	R0500	1 446	1 446	1 446	1 148	1 148	1 148
* Avances sur polices	R0510	0	0	0	0	0	0
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0520	56 000	56 000	56 000	43 000	43 000	43 000

1.4 L'Etat récapitulatif des placements (selon règlement ANC 2015-11-26) - en k€

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

		BILAN 2023			BILAN 2022		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
iv. Autres placements		0	0	0	0	0	0
*Dépôts et cautionnements	R0540	0	0	0	0	0	0
* Créances représentatives de titres prêtés	R0550	0	0	0	0	0	0
* Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces	R0560	0	0	0	0	0	0
* Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme	R0570	0	0	0	0	0	0
* Autres	R0580	0	0	0	0	0	0
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0590	0	0	0	0	0	0
vi. Crédit de la composante dépôt d'un contrat de réassurance		0	0	0	0	0	0
b) Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		0	0	0	0	0	0
Placements immobiliers	R0980	0	0	0	0	0	0
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	R0990	0	0	0	0	0	0
Obligations, titres de créance négociables et autres titres à revenu fixe	R1000	0	0	0	0	0	0
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	R1010	0	0	0	0	0	0
Parts d'autres OPCVM	R1020	0	0	0	0	0	0
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées		3 707	2 227	2 227	4 572	3 155	3 155
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		0	0	0	0	0	0
* Obligations et titres assimilés cotés		0	0	0	0	0	0
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0630	0	0	0	0	0	0
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à la ligne précédente	R0640	0	0	0	0	0	0
* Obligations non cotées		0	0	0	0	0	0
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0660	0	0	0	0	0	0
- Autres obligations non cotées	R0670	0	0	0	0	0	0
* Titres de créance négociables		0	0	0	0	0	0
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0690	0	0	0	0	0	0
- Bons à moyen terme négociables	R0700	0	0	0	0	0	0
- Autres titres de créance négociables	R0710	0	0	0	0	0	0
* Autres	R0720	0	0	0	0	0	0
ii. Prêts	R0730	1 855	1 855	1 855	2 714	2 714	2 714
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0740	0	0	0	0	0	0
iv. Autres placements	R0750	1 852	372	372	1 858	441	441
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0760	0	0	0	0	0	0
vi. Crédit de la composante dépôt d'un contrat de réassurance	R0770	0	0	0	0	0	0
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation		0	0	0	0	0	0
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		0	0	0	0	0	0
* Obligations et titres assimilés cotés		0	0	0	0	0	0
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0810	0	0	0	0	0	0
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à la ligne précédente	R0820	0	0	0	0	0	0
* Obligations non cotées		0	0	0	0	0	0
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0840	0	0	0	0	0	0
- Autres obligations non cotées	R0850	0	0	0	0	0	0
* Titres de créance négociables		0	0	0	0	0	0
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0870	0	0	0	0	0	0
- Bons à moyen terme négociables	R0880	0	0	0	0	0	0
- Autres titres de créance négociables	R0890	0	0	0	0	0	0
* Autres	R0900	0	0	0	0	0	0
ii. Prêts	R0910	0	0	0	0	0	0
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0920	0	0	0	0	0	0
iv. Autres placements	R0930	0	0	0	0	0	0
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0940	0	0	0	0	0	0
Total autres titres de placement		357 858	352 580	333 759	325 407	318 838	284 475
Total des placements		1 126 397	1 074 821	1 096 241	1 068 205	1 019 892	1 010 881

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne «Valeur nette N» sur les lignes d'obligations concernées.

Ils s'élèvent à un montant de 887 k€ pour la décote amortie et à 2 255 k€ pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du code des assurances s'élève à +525 k€.

1.5 Filiales et participations (en K€)

	Capital (1)	Capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice (2)	Quote part de capital détenue (3)	Valeur comptable des titres détenus (4)		Chiffre d'affaires du dernier exercice (5)	Résultat du dernier exercice (6)	Montant des prêts et avances accordés (7)	Montants des cautions et avals donnés (8)	Montant des dividendes encaissés (9)
				Brute 2023	Nette 2023					
Participations à plus de 50%										
SCI FERRERE	15 379	-237	51,00%	7 843	7 843	992	215			300
HOTEL DU CHÂTEAU	967	350	69,23%	1 399	919	42	10			
SASU AMASSUR	10	23	100,00%	10	10	366	2			
SAS EXPERAMA	10		100,00%	10	10		0			
Participations entre 10% et 50%										
SC GROUPAMA PARTICIPATION	22 175	-31 939	41,02%	9 097	0	0	-25			
SA CENTAURE*	604	238	50,00%	1 460	486	810	131	312		
SCP GUEYZE IMMOBILIER*	1 531	310	22,87%	350	350	0	52			12
SCIMA GFA*	150	2	15,00%	23	23	0	6			
SOCHEPAR*	19	279	14,65%	11	3	556	9			
SARL SEPAI**	15	583	10,00%	2	2	516	5			
Autres valeurs dépassant 1% du fonds d'établissement constitué										
SCPI ACCES VALEUR PIERRE*	536 856	560 891	0,14%	1 789	1 789	67 013	49 762			96
SC SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA*	74 958	3 293	1,33%	1 123	1 123	5 108	1 743			24
SAFER NOUVELLE AQUITAINE*	4 143	33 516	4,46%	172	172	55 063	542			
SEMIE NIORT*	2 372	18 007	2,73%	61	61	4 647	239			
SAS CENTRE OUEST EDITION*	101	1 346	5,07%	51	51	1 442	61			
SCI VIGNERONS D'AQUITAINE*	731	81	4,26%	31	31	90	-6			
SASU LOW CARBON VILLAGE AMPERE	30	-49	4,00%	281	218	0	-148			
SCI LOW CARBON DREAM FACTORY	10	0	4,00%	1 520	1 520	0	-407			
GROUPAMA INNOVATION (ex cofintex 24)*	2 100	2 067	10,00%	210	210	0	-1 518			
GROUPAMA ENERGIES RENOUVELABLES*	19 550	98 247	0,85%	1 000	1 000	0	-101			25
GROUPAMA PRIVATE EQUITY INVEST*	281 429	65 520	0,56%	2 019	2 019	0	-12 015			
GROUPAMA INFRASTRUCTURE INVEST*	359 397	142 827	0,46%	2 322	2 322	0	-2 308			
NOUV REP DU CENTRE OUEST*	5 316	11 567	1,05%	26	26	70 299	-1 051			
S.C.I. MAISON DE LA COOPÉRATION*	355	-26	5,15%	18	18	66	-26			
VENDEE EXPANSION*	3 037	6 372	0,55%	15	15	3 938	568			
SAFER PAYS DE LA LOIRE*	1 418	5 285	1,11%	15	15	14 694	171			

* Données N-1 sur les colonnes 2 - 5 - 6

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montants des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	BRUTE	NETTE			
Filiales	9 263	8 782			300
Participations					
Françaises	10 943	863	312		12
Etrangères					

1.6 Créesances et dettes (en K€)

1.6.1 Créesances

	Bilan 2023				Bilan 2022			
	A échéance de:				A échéance de:			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
6. Créesances								
6a. Créesances nées d'opérations d'assurance directe	69 976			69 976	54 747			54 747
6aa Cotisations acquises non émises	12 976			12 976	10 102			10 102
6ab Autres créesances nées d'opérations d'assurance directe	57 000			57 000	44 645			44 645
Assurés	55 551			55 551	42 603			42 603
Intermédiaires d'assurances	1 257			1 257	1 948			1 948
Coassureurs								
Autres tiers	192			192	93			93
6b Créesances nées d'opérations de réassurance	14 130			14 130	9 043			9 043
Réassureurs	14 130			14 130	9 043			9 043
Cédantes								
Autres intermédiaires								
6c Autres Créesances :	57 195	7 013		64 208	61 652	7 014		68 666
6ca Personnel	108			108	104			104
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	34			34	67			67
6cc Débiteurs divers	57 053	7 013		64 066	61 481	7 014		68 495
6d Capital appelé non versé								
Total Créesances	141 301	7 013		148 314	125 442	7 014		132 456

1.6 Créesances et dettes (en K€)

1.6.2 Dettes

	Bilan 2023				Bilan 2022			
	A échéance de:				A échéance de:			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
7. Autres dettes								
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5			5	42			42
Assurés	1			1	42			42
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs								
Autres tiers	4			4				
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	68 899			68 899	61 726			61 726
Réassureurs	3 699			3 699	7 325			7 325
Cédantes	65 200			65 200	54 400			54 400
Autres intermédiaires				0				0
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				0				0
7d Dettes envers des établissements de crédit	2 968			2 968	133			133
7e Autres dettes	47 073			47 073	40 599			40 599
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise								
7eb Autre emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4			4	4			4
7ec Personnel	20 676			20 676	16 532			16 532
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	17 935			17 935	16 777			16 777
7ee Crédanciers divers	8 458			8 458	7 285			7 285
Total Autres dettes	118 945			118 945	102 500			102 500

1.7 Divers postes actif et passif (en K€)

1.7.1 Divers actifs et comptes de régularisation actif (art 423-25 ANC 2015-11-26)

ACTIF	Montant 2023	Montant 2022
A) Actifs de réserve de propriété		
B) Comptes de régularisation Actif		
Intérêts non échus	3 761	2 374
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	11 695	10 536
Frais d'acquisition Immob. À répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
Différence sur prix de remboursement à percevoir	887	708
Autres comptes de régularisation Actif	475	79
Total 8C (Contrôle) de cohérence	1 362	787
Evaluation techniques de réassurance		
Total régularisation Actif	16 818	13 698
Autres produits à recevoir rattachés à des créances de l'exercice	13 463	9 245
Autres charges imputables à l'exercice ultérieur	0	0
C) Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

1.7.2 Comptes de régularisation passif (art 423-25 ANC 2015-11-26)

PASSIF	Montant 2023	Montant 2022
A) Comptes de régularisation Passif		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements différés sur prix de remboursement	2 255	2 302
Report de commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif	0	0
Evaluations techniques de réassurance		
Total régularisation Passif	2 255	2 302
Autres charges à payer rattachées à des dettes de l'exercice	34 154	31 941
Autres produits imputables à l'exercice ultérieur	0	0

1.7.3 Détail de la classe 4 solde débiteur

	Montant 2023	Montant 2022
	Solde débiteur	Solde débiteur
Assurés	55 551	42 603
Intermédiaires d'assurance	1 257	1 948
Coassureurs	0	0
Autres tiers	192	93
Réassureurs	14 130	9 043
Cédantes	0	0

1.7.4 Détail de la classe 4 solde créditeur

	Montant 2023	Montant 2022
	Solde créditeur	Solde créditeur
Assurés	1	42
Intermédiaires d'assurance	0	0
Coassureurs	0	0
Autres tiers	4	0
Réassureurs	3 699	7 325
Cédantes	65 200	54 400

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation (en K€)

1.8.1 Crédances envers entreprises liées et entreprises en lien de participation (art. 423-17 ANC 2015-11-26)

	BILAN 2023			BILAN 2022		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
A) Actif						
Capital souscrit non appelé						
Placements	427 926	2	427 928	426 563	2	426 565
Immobilier						
Actions autres titres rev. Var.	427 926	2	427 928	426 563	2	426 565
Oblig. Tcn autres titres rev. Fixe						
Prêts						
Dépôts autres d'établissements Crédit						
Autres placements						
Crédances espèces chez cédants						
Placements contrats uni. Compte						
Parts réassureurs prov. Techniques	665 901		665 901	666 747		666 747
Primes non acquises (non vie)	23 013		23 013	20 936		20 936
Provisions Sinistres (non vie)	543 380		543 380	537 088		537 088
Participation bénéfices et ristournes (vie)						
Participation bénéfices et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisations						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)	99 508		99 508	108 723		108 723
Contrats en unités de compte						
Crédances nées d'assurance directe						
Dont sur preneurs d'assurance						
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers						
Crédances nées d'opérations d'assurance directe						
Dont sur preneurs d'assurance						
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers						
Crédances nées d'opérations de réassurance	14 130		14 130	9 043		9 043
Débiteurs divers	13 248		13 248	16 279		16 279
Capital appelé non versé						
Comptes courants						
Inter. Et loyers acqu. Non echus						
Autres régularisation actif						
Total	1 121 205	2	1 121 207	1 118 632	2	1 118 634

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation - suite (en K€)

1.8.2 Dettes envers des entreprises liées et entreprises en lien de participation (art 423-17 ANC 2015-11-26)

	BILAN 2023			BILAN 2022		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
B) Passif						
Passifs subordonnés						
Provisions techniques brutes						
Primes non acquises						
Provisions assurance vie						
Provisions sinistres (vie)						
Provisions sinistres (non vie)						
Part bénéfices et ristournes (vie)						
Part bénéfices et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisation	718			718	652	
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)						
Provisions contrats en unités de compte						
Dettes pour dépôts d'espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opérations d'assurance directes						
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers intermédiaires d'ass.						
Dont envers autres tiers						
Dettes nées d'opérations de réassurance	68 899			68 899	61 726	
Emprunts obligataires						
Dettes envers établissement de crédit						
Autres dettes	11			11	13	
Compte de régularisation passif						
Total	69 628			69 628	62 391	
						62 391

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation - suite (en K€)

1.8.3 Engagements reçus et engagements donnés

	Montant des engagements à l'égard des dirigeants	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	Total
1. Engagements reçus					
2. Engagements donnés				16 697	16 697
2a Avals, cautions et garanties de crédit					
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus				16 617	16 617
2d Autres engagements donnés				80	80
3. Valeurs reçues en naissance des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers					

1.9 Variation des capitaux propres et montant des provisions

1.9.1 Variation des capitaux propres - Tableau des mouvements de réserves

	2022	Affectation du résultat 2022	Mouvement de la réserve de capitalisation	Imputation dépréciation durable	Mouvements de l'exercice	2023
Capital social	63 932					63 932
Primes liées au capital social	208 721					208 721
Réserve statutaire	183 462	1 193				184 655
Réserve spéciale PVLT 15 %						
Fonds de solidarité statutaire						
Réserve de capitalisation						
Réserves de réévaluation						
Ecart dû au changement de Méthode						
Subvention d'investissement						
Report à nouveau	149 494	3 653				153 147
Résultat de l'exercice	6 728	-6 728			13 659	13 659
Total 1 Capitaux propres	612 337	- 1 882			13 659	624 114
Distribution		1 882				

1.9.2 Provisions pour risques et charges

	2023	2022	Variations
Provisions pour risques financiers	68	68	
Provisions pour engagements sociaux	5 239	5 190	49
Provisions pour impôts			
Provisions autres	613	352	261
Total	5 920	5 610	310

2.1 Ventilation des produits et des charges de placements (en K€)

2.1.1. Ventilation des charges de placements (II-9 ou III5)

	Exercice 2023				Exercice 2022			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers			3 441	3 441			1 108	1 108
Autres charges de placements	254	84	5 278	5 616	4		5 485	5 489
Pertes provenant de la réalisation des placements			2 518	2 518			1 873	1 873
Total 5 Charges de placements	254	84	11 237	11 575	4		8 466	8 470

2.1.2. Ventilation des produits de placements (II-2 ou III3)

	Exercice 2023				Exercice 2022			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements	1 915	335	15 847	18 907	1 926	12	11 052	12 989
Revenus des participations	1 915			1 915	1 617			1 617
Revenus des placements immobiliers		335	2 595	2 930	309	12	2 265	2 586
Revenus des autres placements			13 252	13 252			8 787	8 787
Autres revenus financiers								
Autres produits des placements	560		3 296	3 856	338		2 296	2 634
Profits provenant de la réalisation des placements			4 192	4 192			9 852	9 852
Total 3 Produits des placements	2 475	335	23 335	26 145	2 264	12	23 200	25 475

2.1.3. Ventilation des produits et des charges de placements

	Exercice 2023				Exercice 2022			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Produits des placements	2 475	335	23 335	26 145	2 264	12	23 200	25 475
Charges des placements	254	84	11 237	11 575	4		8 466	8 470
Résultat des placements	2 221	251	12 098	14 570	2 260	12	14 734	17 005

2.2 Informations sur différentes charges (en K€)

2.2.1 Ventilation des charges de personnel

Libellé	2023	2022	2021
Salaires	67 775	61 745	65 314
Pensions de retraite			
Charges Sociales	27 164	25 091	26 079
Autres		-1 881	-718
Total	94 939	84 955	90 675

2.2.2 Commissions de l'assurance directe

Libellé	2023	2022	2021
Commissions d'acquisition	3 643	3 609	3 484
Commissions d'administration			
Commissions sur sinistres			
Total	3 643	3 609	3 484

2.3 Affectation du résultat

Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellé	2023	2022
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Rémunération des certificats mutualistes	2 408	1 882
Affectation aux réserves pour plus-values		
Affectation aux autres réserves	2 049	1 009
Autres répartitions	821	183
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau	161 528	153 147
Total	166 806	156 221

Proposition d'affectation du résultat

Libellé	2023	2022
Report à nouveau précédent créditeur	153 147	149 494
Bénéfice de l'exercice	13 659	6 728
Prélèvements sur réserves		
Prélèvement sur compte du siège social		
Report à nouveau		
Report à nouveau	166 806	156 222

2.4 Informations diverses (en K€)

2.4.1 Ventilation des primes brutes émises

Libellé	2023	2022	2021
Primes brutes émises hors taxes	651 314	600 719	578 786
Primes brutes émises hors taxes directe zone euro (hors France)			
Primes brutes émises hors taxes directe hors zone euro			

2.4.2 Résultat des 3 derniers exercices

Libellé	2023	2022	2021
Résultat avant IS, participation et dotation aux amortissements et provisions	24 050	11 330	12 563
Amortissements et provisions	8 201	5 364	- 11 778
Impôt sur les sociétés	2 190	-762	- 2 118
Résultat net comptable	13 659	6 728	22 223

2.4.3 Personnel

Libellé	2023		2022	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Direction	3	7	2	6
Cadres	172	307	177	286
Non cadres	632	406	624	404
Total	807	720	803	696

2.4.4 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (art. 423-40 ANC 2015-11-26)

Libellé	2023			2022		
	membres des Organes			membres des Organes		
Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :	d'Administrat.	de Direction	de Surveillance	d'Administrat.	de Direction	de Surveillance
Rémunérations allouées dans l'exercice	265	1 877		249	1 589	
Dont salaires versés au titre de mises à disposition (mutuelles)						
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	520	417		529	372	
Avances et crédits pendant l'exercice						
Autres engagements pris						
Remboursement de frais	101	26		84	14	
Nombre de membres bénéficiaires	11	10		11	8	

2.4.5 Autres Produits non techniques (art. 423-35 ANC 2015-11-26)

Libellé	2023	2022
Commissions & subvention diverses	1 880	2 026
Commissions & subvention Groupama Banque	248	652
Produits / cessions immobilisations		
Travaux en gestion de patrimoine	87	61
Reprise non tech. à la réserve de capitalisation		
Total	2 215	2 739

2.4.6 Autres Charges non techniques (art. 423-35 ANC 2015-11-26)

Libellé	2023	2022
VNC / Cessions immobilisations corporelles	- 38	-21
Autres charges non techniques réparties	- 5 522	-3 910
Taxes sur les excédents de provisions de sinistres	-633	-928
Dotation non technique à réserve de capitalisation		
Total	- 6 193	-4 859

2.5 Informations sur les sinistres (en K€)

2.5.1 Liquidation des provisions de sinistres

Libellé	2023	2022
Provisions pour risques en cours	14 169	9 219
Prévisions de recours à encaisser	29 100	23 962
Provisions pour sinistres à l'ouverture	912 872	759 786
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	275 290	181 045
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	665 336	525 628
Boni / Mali	- 27 754	53 112

2.5.2 Evolution des primes acquises et de sinistres

Libellé	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
Exercice N-2					
Règlements	198 629	172 345	97 270		
Provisions	34 876	43 166	196 908		
Total des sinistres (S)	233 505	215 511	294 178		
Primes acquise (P)	357 356	367 127	385 416		
S/P	65,34 %	58,70 %	76,33 %		
Exercice N-1					
Règlements	205 610	179 376	185 812	171 599	
Provisions	27 496	37 856	90 183	309 645	
Total des sinistres (S)	233 106	217 232	276 625	481 244	
Primes acquise (P)	357 444	366 917	386 193	399 455	
S/P	65,21 %	59,20 %	71,63 %	120,48 %	
Exercice N					
Règlements	208 588	183 865	198 725	330 351	106 284
Provisions	30 961	30 801	72 414	199 719	218 737
Total des sinistres (S)	239 549	214 666	271 138	530 070	325 021
Primes acquise (P)	357 424	366 930	386 088	400 662	438 383
S/P	67,02 %	58,50 %	70,23 %	132,30 %	74,14 %

2.5 Informations sur les sinistres - suite (en K€)

2.5.3 Résultat technique par catégorie

	Dom. corporels con. indiv. (Cat. 20)	Dom. corporels con. collectifs (Cat. 21)	Automobile R.C (Cat. 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Automobile TOTAL (Cat. 22-23)	Dom. Aux biens particuliers (Cat. 24)	Dom. aux biens professionnels (Cat. 25)
	1	2	3	4	5	6	7
1a. Primes	174 738	25 331	76 374	105 019	181 393	85 157	46 643
1b. Variation des Primes non Acquises	2 712	0	949	758	1 707	1 649	370
Total 1	172 026	25 331	75 425	104 261	179 686	83 508	46 273
2a. Prestations et frais payés	125 339	19 247	58 922	96 345	155 267	65 656	41 757
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-8 892	3 353	-22 276	-5 957	-28 233	6 969	-3 573
2. Charges des prestations	116 446	22 600	36 646	90 387	127 034	72 625	38 184
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	55 580	2 731	38 778	13 874	52 652	10 884	8 090
5. Frais d'acquisition	28 050	3 913	12 319	17 015	29 334	13 645	7 549
6. Autres charges de gestion nette	2 794	383	1 147	1 756	2 904	1 365	691
B CHARGES D'ACQUISITION	30 843	4 296	13 466	18 771	32 238	15 010	8 239
7. Produits des placements	2 225	157	-204	510	306	1 064	1 034
8. Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	2 225	157	-204	510	306	1 064	1 034
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	44 781	6 336	28 113	39 225	67 338	36 030	19 382
10. Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0	0	0
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	30 693	4 245	29 411	44 130	73 541	37 033	23 970
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0	0	0
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-3 418	1 104	-27 699	-8 307	-36 006	-6 719	-8 102
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0	0	0
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs	4 715	629	4 163	5 755	9 918	4 610	2 489
D SOLDE DE REASSURANCE	-12 791	-359	-22 238	2 353	-19 885	-1 107	-1 024
RESULTAT TECHNIQUE	14 170	-1 768	2 870	-2 035	836	-4 169	-140
HORS-COMPTE	0	0	0	0	0	0	0
14. Provisions pour PNA (Clôture)	20 731	1	12 369	13 809	26 178	13 846	5 026
15. Provisions pour PNA (ouverture)	18 019	1	11 420	13 051	24 471	12 198	4 656
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	90 608	12 047	346 289	38 386	384 675	104 962	137 618
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	92 471	9 105	354 223	45 148	399 371	99 844	140 659
18. Autres provisions techniques (Clôture)	86 243	1 823	54 806	2 716	57 522	5 426	4 826
19. Autres provisions techniques (ouverture)	93 273	1 411	69 148	1 912	71 060	3 575	5 359

2.5 Informations sur les sinistres - suite (en K€)

Résultat technique par catégorie (suite)							
	Dom. aux biens agricoles (Cat. 26)	Dom. aux biens récapitulat. (Cat. 24-26)	Catastrophes naturelles (Cat. 27)	R.C générale (Cat. 28)	Protection juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Perte pécun. diverses (Cat. 31)
	8	9	10	11	12	13	14
1a. Primes	76 196	207 996	16 897	1 776	14 385	15 018	493
1b. Variation des Primes non Acquises	150	2 169	215	-18	255	118	15
Total 1	76 045	205 827	16 682	1 794	14 130	14 901	478
2a. Prestations et frais payés	51 111	158 524	8 997	236	4 311	7 793	52
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-16 873	-13 478	79 312	-481	582	50	-6
2. Charges des prestations	34 238	145 047	88 309	-245	4 893	7 843	46
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	41 807	60 780	-71 627	2 039	9 237	7 058	432
5. Frais d'acquisition	12 027	33 221	2 725	229	2 309	2 447	59
6. Autres charges de gestion nette	1 235	3 290	271	22	219	253	6
B CHARGES D'ACQUISITION	13 263	36 512	2 995	251	2 528	2 699	65
7. Produits des placements	481	2 579	162	17	78	-10	1
8. Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	481	2 579	162	17	78	-10	1
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	46 359	101 772	11 785	711	5 321	13 456	213
10. Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0	0	0
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	34 090	95 094	6 806	78	1 366	7 420	71
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0	0	0
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-19 711	-34 532	69 773	-159	180	51	-54
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0	0	0
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs	6 188	13 287	617	101	780	1 490	34
D SOLDE DE REASSURANCE	-25 791	-27 922	65 410	-691	-2 996	-4 495	-163
RESULTAT TECHNIQUE	3 234	-1 075	-9 051	1 115	3 791	-147	204
HORS-COMPTE	0	0	0	0	0	0	0
14. Provisions pour PNA (Clôture)	1 143	20 015	2 004	236	2 086	2 485	34
15. Provisions pour PNA (ouverture)	992	17 846	1 789	254	1 831	2 367	19
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	42 954	285 534	116 979	871	4 278	2 488	107
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	59 692	300 195	42 004	1 352	3 696	2 438	113
18. Autres provisions techniques (Clôture)	4 434	14 686	4 435	0	0	0	0
19. Autres provisions techniques (ouverture)	4 569	13 502	98	0	0	0	0

2.5 Informations sur les sinistres - suite (en K€)

	Résultat technique par catégorie (suite)						
	Transports (Cat. 34)	Construction dommages (Cat. 35)	Construction resp.civile (Cat. 36)	Crédit (Cat. 37)	Caution (Cat. 38)	Acceptation (non-Vie) (Cat. 39)	Total
	15	16	17	18	19	20	21
1a. Primes	1 255	791	3 868	0	0	14 550	658 492
1b. Variation des Primes non Acquises	6	0	0	0	0	0	7 179
Total 1	1 250	791	3 868	0	0	14 550	651 314
2a. Prestations et frais payés	167	416	1 213	0	0	9 969	491 532
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	84	-615	1 026	0	0	3 059	35 761
2. Charges des prestations	251	-199	2 239	0	0	13 028	527 293
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	999	990	1 629	0	0	1 522	124 021
5. Frais d'acquisition	204	98	629	0	0	667	103 886
6. Autres charges de gestion nette	20	10	62	0	0	667	10 899
B CHARGES D'ACQUISITION	224	108	691	0	0	1 334	114 785
7. Produits des placements	3	43	248	0	0	741	6 550
8. Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	3	43	248	0	0	741	6 550
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	473	256	1 248	0	0	0	253 688
10. Part des organismes dispensés d'agément dans les primes acquises	0	0	0	0	0	0	0
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	53	112	351	0	0	0	219 827
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0	0	0
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	56	-214	297	0	0	0	-2 923
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0	0	0
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultat	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs	69	44	214	0	0	0	31 896
D SOLDE DE REASSURANCE	-295	-314	-387	0	0	0	-4 889
RESULTAT TECHNIQUE	482	611	799	0	0	929	10 896
HORS-COMpte	0	0	0	0	0	0	0
14. Provisions pour PNA (Clôture)	56	0	0	0	0	0	73 826
15. Provisions pour PNA (ouverture)	50	0	0	0	0	0	66 648
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	230	3 107	20 810	0	0	41 468	963 203
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	146	3 722	19 784	0	0	38 475	912 872
18. Autres provisions techniques (Clôture)	0	0	0	0	0	718	165 426
19. Autres provisions techniques (ouverture)	0	0	0	0	0	652	179 995

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupama Centre-Atlantique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles

• Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 418 M€.

Comme indiqué en note 2.1 de la partie « Placements » de l'annexe aux comptes, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur une valorisation des actifs détenus par cette dernière, sur une valorisation de son activité de réassurance et sur la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central.

Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.

Compte tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de votre caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré leur valorisation comme un point clé de notre audit.

• Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ;
- Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation :
 - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ;
 - Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ;
 - Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ;
 - Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ;
 - Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaires.
- Enfin, nous avons vérifié que la note 2.1 de la partie « Placements » de l'annexe donnait une information appropriée.

Evaluation des provisions pour sinistres non-vie

• Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 963,2 M€, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note « Opérations techniques » de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues.

Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

• Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres, notre approche d'audit s'est basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse, retracant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ;
- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ;
- Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Enfin, nous avons vérifié que la note « Opérations techniques » de l'annexe donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale, à l'exception des points ci-dessous :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre caisse considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de Groupama Centre-Atlantique par votre Assemblée générale du 9 avril 2021.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la 3ième année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est

prévu de liquider la caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie, le 12 avril 2024

Le Commissaire aux comptes
MAZARS

Julie MALLET Eric GONZALEZ

Rapport spécial du commissaire aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2^o du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de Groupama Centre-Atlantique

A l'Assemblée Générale de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse, nous vous présentons en application de l'article R.322-57-IV-2^e du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la caisse par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le Président de votre conseil d'administration nous a communiqué la liste de ces contrats d'assurance, en nous indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à prendre connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et à analyser les caractéristiques des contrats sous-

crits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Caractéristiques des contrats souscrits

Les salariés élus en qualité d'administrateurs par le personnel salarié en application de l'article L.322-26-2 du Code des assurances et le Directeur Général bénéficient, au même titre que d'autres salariés en activité, d'une tarification préférentielle pour les risques non professionnels de la cellule familiale (c'est-à-dire le salarié, son conjoint et ses enfants à charge) à l'exclusion de la garantie CMC couverte par ailleurs, dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.

Courbeyrie, 12 avril 2024

Le Commissaire aux comptes
MAZARS

Julie MALLET

Eric GONZALEZ

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application des articles R.322-57 du code des assurances et L.823-12 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

Contrat incapacité invalidité des membres du conseil d'administration :

- Personne concernée : le Président et les membres du conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique,
- Nature et objet : souscription d'un contrat d'assurance couvrant l'incapacité et l'invalidité des membres du conseil d'administration auprès de Groupama Centre Atlantique. La garantie s'exerce 24 heures sur 24 lors de toutes les activités entrant dans le cadre de leur mandat.
- Modalités : souscription d'un contrat d'assurance incapacité invalidité auprès de Groupama Gan Vie.

Courbevoie, le 12 avril 2024

Le Commissaire aux comptes
MAZARS

Julie MALLET Eric GONZALEZ

Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes de la caisse de réassurance mutuelle agricole au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse et en application de l'article L. 322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Cette autorisation de rachat de certificats mutualistes a été décidée par votre Assemblée Générale du 5 mai 2022, dans le cadre du programme annuel de rachats dans la limite de 10% des certificats mutualistes émis.

Il nous appartient de vous faire connaître notre appréciation sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions des rachats et utilisations des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 5 mai 2022.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Courbevoie, 12 avril 2024

Le Commissaire aux comptes
MAZARS

Julie MALLET

Eric GONZALEZ

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports d'activité, financier et moral du Conseil d'administration et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatifs aux comptes de l'exercice 2023, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés et donne au Conseil d'administration quitus de sa gestion.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément à l'article 17 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2023, qui s'élève à 13 658 944,54 euros, de la façon suivante :

- Affectation aux réserves statutaires :
 - 1 365 894,45 euros à la réserve complémentaire,
 - 682 947,23 euros à la réserve pour éventualité diverses,
- Autres affectations :
 - 2 407 945,11 euros à la rémunération des Certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 4%,
 - 821 024,26 euros à la réserve du fonds de secours des caisses locales,
 - Le solde, soit 8 381 133,49 euros étant reporté en à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public ou la Notice d'Information.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, ratifie la nomination en qualité d'administrateur, faite à titre provisoire par le conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique en date du 9 Février 2024 sur proposition du conseil d'administration de la Fédération départementale des caisses locales Groupama des Deux-Sèvres, de :

- Monsieur Ludovic JARRIAULT, Président de la caisse locale de Plaine et Marais, en remplacement de Monsieur Claude DEVAUD, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2029 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, ratifie la nomination en qualité d'administrateur, faite à titre provisoire par le conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique en date du 30 Mars 2024 sur proposition du conseil d'administration de la Fédération départementale des caisses locales Groupama du Lot et Garonne, de :

- Monsieur Guillaume GUERIN, Président de la caisse locale de Lauzun Montignac, en remplacement de Monsieur Christian CASTANET, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, nomme en qualité d'administrateur sur proposition du conseil d'administration de la Fédération départementale des caisses locales Groupama de Gironde :

- Monsieur Pascal RENAUD, Président de la caisse locale de Saint André Saint Savin, en remplacement de Monsieur Denis ROUMEGOUS, atteint par la limite d'âge statutaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes sur les conventions autorisées, visées à l'article R 322-57-1 du Code des assurances, d'une part, et prévues à l'article R 322-57-IV-2^o du Code des assurances d'autre part, l'Assemblée générale approuve les modifications du contrat incapacité invalidité élargissant les bénéficiaires aux membres du conseil d'administration et prend acte que les anciennes conventions passées continuent à produire leurs effets.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que la société Mazars a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes, conformément aux dispositions prévues à l'article 28 I c) du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, à compter de la présente assemblée, décide de nommer à compter de l'exercice 2024, Deloitte & Associés en qualité de commissaire aux comptes en remplacement de la société Mazars, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer, en 2027, sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Résolution d'autorisation du programme annuel de rachats 2025

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de : l'émission de 45 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 20 avril 2016, l'émission de 15,6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 6 avril 2018, l'émission de 22,8 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 26 avril 2019,

l'émission de 6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 21 avril 2020, l'émission de 5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 9 avril 2021, l'émission de 5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 5 mai 2022 ceci en application du programme de rachats de l'année 2025 ci-après arrêté :

1 - Objectif du programme de rachats 2025

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale sont annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

Les certificats mutualistes rachetés et auto-détenus pourront ainsi être conservés, cédés, ou annulés par la Caisse.

2 - Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2025 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés en vue d'une détention par l'émetteur au titre de 2025 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 Juin 2025 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2025 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2025 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés en vue d'une détention de certificats mutualistes par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'Assemblée générale autorise en outre le Conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de 10 % du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10% ne soit pas dépassée.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2025, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2025 sera de 0,4 point, étant précisé que ce taux est estimé à 339,2 % avant rachat.

3 - Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2025, pour les rachats au titre de l'année 2025. Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

4 - Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2025 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5 - Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2025 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2025 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2026 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2025.

6 - Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2025 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2025, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2025 comme suit :

- au 30 juin 2025 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2025 ; et
- au 31 décembre 2025 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2026.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires.



Groupama
CENTRE-ATLANTIQUE

Siège social : 1, avenue de Limoges - CS 60001 - 79044 Niort Cedex 9

SIRET 381 043 686 00017 – APE 6512 Z – Entreprise régie par le Code des assurances
Mise en page et impression Groupama Centre-Alantique Avril 2024 - © Photos : Médiathèque Groupama.

